GAGNY

2017-2019

Etude

18 mois d'application

du Plan Local d'Urbanisme

Avril 2019

J. Denis
Ancien président
De
Gagny Environnement

Bien des élus tiennent le suffrage universel pour un couronnement.

Aussitôt élu, le vainqueur croit l'être sans partage. Trop de maires se comportent en tyranneaux, imposant à des majorités prosternées des choix qu'ils ont seuls inspirés.

Le maire n'est plus seulement le premier: il est le maître et tout doit s'incliner quand il commande.

Éric de Montgolfier[1]

[1] On ne peut éternellement se contenter de regarder les cadavres passer sous les ponts

Du POS 1992 au PLU 2017

Le 26 septembre 2017 le conseil du territoire du Grand Paris Grand Est a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) qui remplace le POS du 24 février et 18 mai 1992.

Ce document prend en compte:

- d'une part les nouvelles réglementations du Code de l'urbanisme, le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) adopté par le Conseil Régional le 18 octobre 2013, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile de France (SRCE) adopté également en 2013.

Les principales décisions étatiques impactent le règlement sur les points suivants :

- article 4 suppression de la surface minimum des unités foncières
- article 14 suppression du COS, Ce coefficient limitait la surface de plancher (SHON) par rapport à la surface de l'unité foncière.
- la nouvelle définition de la surface de plancher (SDP) en remplacement de la surface Hors d'œuvre Brute (SHOB) et de la surface Hors d'œuvre nette (SHON)

- d'autre part les décisions environnementales suite au Grenelle de l'environnement et les décisions concernant les logements sociaux

Les décisions communales modifient:

- l'article 6 définissant l'implantation des constructions par rapport aux voies
- l'article 7 pour l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- l'article 9 pour l'emprise au sol des constructions
- l'article 10 pour la hauteur des bâtiments
- l'article 13 avec l'incorporation du coefficient de biotope
- l'adjonction d'un article 16
- la création d'OAP
- le plan de zonage
- la fixation d'une surface de plancher (SDP) minimum de 2.800 m² pour une l'obligation de réaliser 25% de logement locatifs aidés.

Nouvelles dénomination des zones denses

Ce document ne traite que des zones d'habitat collectif

UC (zone UA du POS)

Zone à caractère continu (discontinuité possible sous conditions) à dominante habitat

La hauteur absolue (Ha) des constructions est déterminée par un nombre maximum de niveaux fixé à R+5, soit 6 niveaux plus les combles aménageables pour les constructions avec toiture en pente ou à la Mansart et pour les toitures terrasses R+6, soit 7 niveaux équivalent au plus à 21 m.

UCa (zone UAa du POS)

Secteur de la zone (UC) centrale ou stratégique à caractère continu

La hauteur absolue (Ha) des constructions est déterminée par un nombre maximum de niveaux fixé à R+3, soit 4 niveaux pour les toitures terrasses et 4 niveaux plus les combles aménageables pour les constructions avec toiture en pente ou à la Mansart, équivalent au plus à 16 m.

UHM zone urbaine (zone UE et une partie de la zone pavillonnaire UG du POS)

Secteur à caractère discontinu (continuité possible sous conditions) à dominante habitat mixte (tissu urbain d'habitat individuel et collectif)**.**

a) R+3, soit 4 niveaux plus les combles aménageables pour les constructions avec toiture en pente et à la Mansart, équivalent au plus à 15 m.

b) R+3, soit 4 niveaux pour les constructions avec toiture terrasse, équivalent au plus à 11 m

Le passage du POS (voir Plan PJ N°1) au PLU a engendré de nombreuses demandes de permis de construire pour des d'immeubles collectifs. Leur étude de ceux-ci démontre que les promoteurs et architectes ont exploité au maximum la nouvelle réglementation pour obtenir la densification maximale, qui impacte négativement le paysage urbain et l'environnement de la commune.

Ce document, étudie en détail les conséquences du nouveau règlement, à partir des dossiers:

- les fichiers 2017, 2018, 2019 (PJ N°2.) des permis de construire fournis par la commune et dont la diffusion est autorisée par la CADA. Dans le dossier 2018 il manque les autorisations 51 à 61 et l'autorisation N° 5 dans 2019.
- La consultation du cadastre, de certains dossiers de permis, des affichages sur le terrain ainsi que les plaquettes publicitaires des constructeurs.

Les dossiers de la commune ne permettant pas une étude statistique des données, il a été créé les dossiers de synthèse 2017-2018-2019 (PJ.N°3) regroupant toutes les informations connues permettant d'évaluer l'impact de l'application du PLU.

1. LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

1.1. DEMANDES D'AUTORISATIONS

PC 2017

Pour les 3 mois d'application du PLU la situation des dossiers de permis collectifs était la suivante:

	Total	Acceptés	Etudes	Refusés
PC	14	4		10
Logements	1490	689		801

Les logements refusés par l'application de l'article R.111-27 pour l'insertion dans le paysage urbain ont fait l'objet de nouvelles demandes en 2018 qui globalement ne modifiaient pas la volumétrie des projets.

PC 2018

.	Total	Acceptés	Etudes	Refusés
PC	38	21	6	11
Logements	2588	1222	711	655

Le permis d'un ensemble immobiliers au bas de la rue Contant de 172 logements dont 43 logements locatifs aidés a été refusé pour une mauvaise répartition des types de logements et de l'insuffisance de largeur de la liaison douce

Un permis devrait être redéposé avec une densité équivalente.

PC 2019 1er trimestre 2019

	Total	Acceptés	Etudes	Refusés
PC	3		3	
Logements	91		91	

TOTAL PC 2017 - 2018 - 2019

	Total	Acceptés	Etudes	Refusés
PC	**55**	**25**	**9**	**21**
Logements	**4169**	**1911**	**802**	**1456**

On peut s'étonner du grand nombre de refus. A titre d'exemple on retrouve la justification suivante:

"Considérant que les articles UC.11 et UHC. (Aspect extérieur des constructions et Aménagement de leurs abords) disposent:
·«L'application éventuelle de l'article R.111-27 du Code de l'Urbanisme n'a pas pour objet de nier qu'un projet de construction doit en effet pouvoir être considéré comme un élément susceptible de contribuer à l'évolution du paysage mais de rappeler que ce même projet ne doit pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales »,
• « Un projet est susceptible de porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux si ses caractéristiques introduisent une rupture, au regard de l'organisation et de la forme de l'unité ou de la structure paysagère impactée »,
Considérant que l'ensemble de l'écriture architecturale du projet est à revoir, tout particulièrement,"

D'une manière générale les prescriptions ou les motifs de refus doivent donc être motivés de manière formelle par l'indication «Vu l'article R.111-27 du CU...» dans l'arrêté de décision ce qui est le cas mais aussi sur le fond par l'exposé d'un motif explicite et détaillé

Les PC annulés sur ce seul motif feront comme en 2017 l'objet d'une nouvelle demande avec la même volumétrie.

Pour limiter les refus une amélioration des articles 11 du règlement la rédaction d'un cahier de recommandations architecturales est nécessaire.

1.2. REPARTITION DES PC PAR ZONE

PC 2017

	Total	UC	Uca	UHM
Dépôts	**14**	4	3	7

PC 2018

	Total	UC	Uca	UHM	1AUHM
Dépôts	**38**	8	11	18	1

PC 2019 1er trimestre

	Total	UC	Uca	UHM	1AUHM
Dépôts	**3**		3		

Total PC 2017–2018-2019

	Total	UC	Uca	UHM	1AUHM
Dépôts	**55**	12	17	25	1

On constate une appétence des promoteurs pour les zones en Uca et UHM avec un regroupement de parcelles pavillonnaires. Les propriétaires riverains voient déjà les conséquences négatives de ces profonds bouleversements de leur cadre et qualité de vie.

La plupart des demandes en zones UHM sont situées à l'extérieur de la zone des 500 mètres autour de la gare principale alors qu'aucune demande concerne la zone pavillonnaire au nord de la gare entre les rues Clémenceau et Henri Barbusse qui représente plusieurs hectares.

La politique de densification autour de la gare principale (Hors OAP) est un échec.

Les promoteurs ont préféré investir dans les zones UHM, hors zone des 500m pour des constructions sans transports adaptés ce qui entraînera une augmentation de la circulation dans un secteur contraint par le pont SNCF.

1.3. REPARTITION DES LOGEMENTS PAR ZONE

PC 2017

Logements	S/T	UC	Uca	UHM	1AUHM
Acceptés	*689*	54		635	
Etude	*0*	0	0	0	0
Refusés	*801*	362	98	341	
Total	**1430**				

PC 2018

Logements	S/T	UC	Uca	UHM	1AUHM
Acceptés	*1222*	**374**	**475**	**373**	**0**
Etude	*711*	**0**	**0**	**337**	**374**
Refusés	*655*	**300**	**108**	**247**	**0**
Total	**2588**				

PC 2019 1er trimestre

Logements	S/T	UC	Uca	UHM	1AUHM
Acceptés					
Etude	*91*		**91**		
Refusés					
Total	**91**				

Total 2017-2018-2019

Déposés	Acceptés	En Etude	Refusés
4169	**1911**	**802**	**1456**

2. LA DENSITE

2.1. DENSITE A L'HECTARE

Dans les fichiers deux colonnes permettent de calculer l'impact du règlement.

La première colonne dénommée "Dens.L331-35" est conforme au code de l'urbanisme qui indique :

La densité de la construction est définie par le rapport entre la surface de plancher d'une construction déterminée conformément à l'article L. 111-14 et la surface du terrain de l'unité foncière sur laquelle cette construction est ou doit être implantée.

Le calcul donne le ratio entre la surface de plancher (SDP) et la surface de l'unité foncière

Cette méthode ne permet pas d'appréhender l'impact réel sur la densification.

La seconde colonne dénommée "Dens. logts/ha" permet d'évaluer la densité de logements à l'ha par la formule suivante:

(Nombre de logements/surface de la parcelle) x 10000

La moyenne sur les demandes d'autorisation 2018 est :

	Densité L331-35 SDP/Surf UF	**Densité de logts à la parcelle logts/ha**
UC	2,35	430
Uca	2,25	425
UHM	1,67	301

Il ne faut pas confondre cette densité avec la densité résiduelle qui a été choisie par la commune comme le montre l'extrait du diagnostic du PLU définissant la localisation des zones intensification et de potentiel de construction.

Zones urbaines mobilisables :

Zones d'intensification mobilisables potentiellement immédiatement

UC	≈ 5.46 ha	soit potentiellement	300 logements produits
UCa	≈ 12.31 ha	soit "	677 logements produits
UHM	≈ 45.12 ha	soit "	2 481 logements produits
	≈ 62.89 ha	**soit potentiellement**	**3 458 logements produits**

Zones d'intensification mobilisables sous conditions
Secteur où insuffisance des réseaux d'assainissement (L.111.11 du CU)

UC	≈ 4,11 ha	soit potentiellement	226 logements produits
UCa	≈ 14,92 ha	soit "	820 logements produits
UHM	≈ 27,58 ha	soit "	1 516 logements produits
	≈ 46,61 ha	**soit potentiellement**	**2 562 logements non produits**

La densité à l'ha est le ratio Logt/zone d'intensification

Les calculs ci-contre donnent:

300:5,46 = 54,9
677:12,31 = 55
2481:45 = 58,9

C'est donc la densité résiduelle au niveau de la commune qui a été utilisée[2] moins probante que la densité de construction au niveau des parcelles.

Exemple: Zone Uca rue Paul Vaillant Couturier

En 2017 le dossier ci-dessous a été porté à l'attention de la commune et du commissaire enquêteur.

Le nombre de 270 logements à l'ha qui correspondait à un calcul théorique minimaliste n'a pas été contesté par le commissaire enquêteur ni par la commune.

Les chiffres annoncés ont été sous-estimés. Le dépôt de l'autorisation C19 0007 permet de calculer une densité de 318 logt/h pour une construction de 35 logements sur une l'UF de 1100m².

[2] Diagnostic du PLU page 171

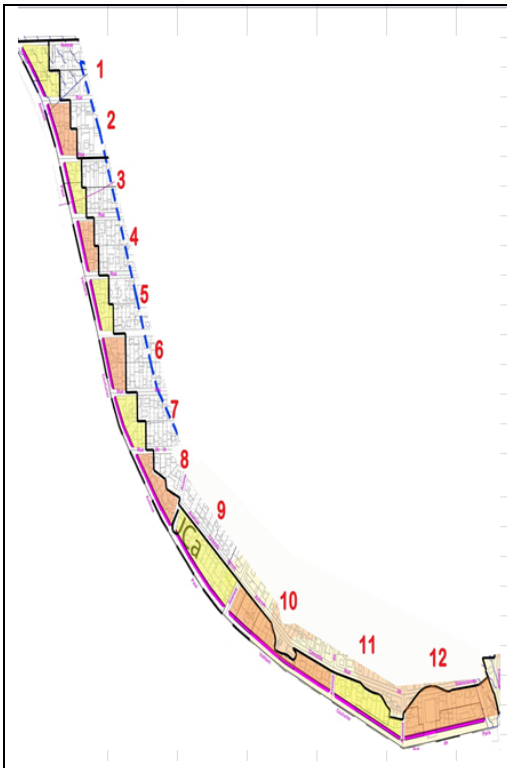

	Surface
1	3518
2	3508
3	2720
4	2614
5	2876
6	1889
7	3418
8	3677
9	7618
10	8060
11	5795
12	9780
Total	55473
logts/ha UHM	270
Potentiel logements	**1485**

Aujourd'hui l'application de la densité moyenne calculée en zone Uca permettrait dans ce seul secteur la réalisation de plus de 2000 logements.

Dans le volet Justification des choix retenus du PLU il y a une réelle volonté de densifier mais la confusion entre l'utilisation de la densité résiduelle de la commune et la densité de construction au niveau de la parcelle a faussé les résultats.

2.2. SURFACE MOYENNE DES LOGEMENTS

L'exploitation des données dans le tableau 2018 permet d'évaluer la densité moyenne de logement en fonction de la surface de plancher déclarée.

La formule utilisée n'est qu'une évaluation avec:

(SDP x 0,85)/Nombre de logements.

Les 15% estimés correspondent aux parties communes. Il n'a pas été tenu compte de la surface affectée aux commerces. Cette moyenne pourra être affinée avec la prise de connaissance des surfaces de vente d'autres promoteurs.

Exemple: PC sentier des Petits Clos

La surface de plancher est de 2531m²

Le calcul des surfaces affectées aux logements donne une surface d'environ 2209m² soit un ratio de 0,9.

Ceci donne une surface moyenne de 49m²/logement pour 45m² dans l'évaluation.

2.3. REGROUPEMENT DE TERRAINS

Sur les 42 demandes de permis qui ont été déposées en 2018, 32 font l'objet d'un regroupement de parcelles entraînant la démolition d'une centaine de pavillons de qualité (PJ 4) et d'une disparition des arbres de hautes tiges en bordure de terrain

Le regroupement des terrains donne la surface moyenne des unités foncières créées ainsi que le nombre de logements des constructions.

Zone	Surf. de l'UF (m²)	Nbre de logts
UC	1940	49
UCa	952	45
UHM	1653	47

L'attractivité de la zone UHM, moins contrainte que les zones UC et Uca enserrées dans le bâti ancien, est évidente et explique les prospections et les pressions exercées par les promoteurs auprès des propriétaires des pavillons, sans souci des conséquences sur notre cadre de vie.

2.4. LOGEMENTS SOCIAUX

Le PLU impose une surface minimum de 2800m² de SDP pour les constructions de collectifs de logements sociaux, ce qui permet aux promoteurs d'éviter les logements sociaux et va, à terme, impacter le taux communal. Ce choix de 2800m² est une décision de la commune qui maintient sa volonté de concentrer les logements sociaux.

Sur une majorité de PC acceptés en Uca et UHM, aucune de surface de plancher ne dépasse les 2800 m²

Exemple 1: Un promoteur réserve 5 terrains. La surface de plancher dépassant les 2800m² le promoteur dépose une autorisation pour 97 logements dont 19 sociaux. La commune refuse le dossier, incite le promoteur à répartir les terrains afin d'avoir 2 unités foncières permettant d'obtenir les autorisations pour deux bâtiments de 43 et 49 appartements sans logement social.

Exemple 2: Un promoteur dépose un permis sur un terrain à cheval sur 2 zones (Uca et UHC) et déclare une SDP de 2411m² en zone Uca et 811m² en zone UHM soit un total de 3222m² dépassant le plafond de 2800m² au niveau de la construction qui ne forme qu'un ensemble avec le même parking et le même accès.

Le promoteur justifie l'absence de logements sociaux au motif que la surface au niveau de la zone UCa ne dépasse pas 2800m². Le permis a été accepté sans logement social pour ce cas non prévu au PLU.

La limite de 2800m² devrait s'appliquer au niveau de l'unité foncière

3. ZONES MOBILISABLES

Le plan ci-dessous, extrait de la page 171 du diagnostic du PLU, indique la localisation des zones d'intensification et le potentiel de construction dans les zones UA, UAa et UHM.

On peut voir 3 zones spécifiques que sont la zone centrale, les zones de 500m autour des 2 gares, mais également les zones classées en UHM et situées hors zones des 500m, constituées de quartiers pavillonnaires dont les promoteurs s'emparent.

Ce plan est important car il permet de voir tous les quartiers pavillonnaires constituant la zone de prospection des promoteurs.

Il dérègle complétement le marché de l'immobilier pour la vente des pavillons, a un impact psychologique sur les propriétaires de maison à vendre ou non. Les acheteurs éventuels hésitent devant le devenir de la zone et l'urbanisation possible et les propriétaires se retournent, parfois malgré eux, vers les promoteurs.

4. POTENTIELS DE LOGEMENTS DANS LES ESPACES BATIS

Le Plan d'Aménagement et de développement Durable (PADD) indique:

-***vouloir respecter l'objectif de190 logements par an fixé par l'Etat en application des objectifs de la TOL (Territorialisation de l'Offre de Logements)*** »

Le PLU "justifications des choix retenus" indique :

"Cela correspond à la création de 237 logements par an entre 2011 et 2030, ce qui est en adéquation avec les objectifs de la TOL, qui prévoit au minimum la construction de 190 logements par an"

et

"Précise expressément que la commune de GAGNY « souhaite ne pas dépasser les 45 000 habitants» et le besoin en logements est de 4257 à l'horizon 2030".

Dans le rapport de présentation la commune indique " *le potentiel de logements constructibles dans les espaces actuellement bâtis est évalué à 3 458unités*».

Au regard des possibilités de construction dans les terrains disponibles en zone U listées ci-dessous et des regroupements de terrains en cours de négociation les objectifs du PLU vont être très largement et très rapidement dépassés.

4.1. DENSIFICATION ZONE CENTRALE

Quelques estimations avec les coefficients applicables selon le paragraphe 2 densité:

a)

	Cadastre (m²)	Logts
Zone UC :		
- Ilot de l'église	2000	80
- Propriétés communales rue Aristide Briand	1800	72
- 4 propriétés communales rue du Général Leclerc	5300	200
- Propriété communale rue de la croix Saint Siméon	3000	120
Zone Uca		
- Rénovation Rue du Général Leclerc	?	
- Rue de Florian	?	
Zone UHM		
- ancienne zone industrielle rue Alsace Lorraine	42000	1600
- des anciennes zones pavillonnaires devenue UHM	voir $3.2	

a) Ceci représente un potentiel de terrains disponibles pour plus de 2.000 logements environ

b) carrière de l'Ouest

Il n'est pas tenu compte du programme immobilier de la carrière de l'Ouest faisant l'objet d'une Procédure Intégrée pour le logement (PIL), pour un projet gigantesque de construction de 120000 m² de surface de plancher, soit près de 2000 logements et 4500 habitants
http://lescarrieresdelouest.fr
L'Avis délibéré en date du 28 février 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France (MRAe) précise qu'une modification du PLU est nécessaire
http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190228_mrae_avis_sur_projet_de_requalification_d_une_friche_de_carrieres_a_gagny_93_-3.pdf

4.2. POSSIBILITES DE DENSIFICATION DANS LES 500M AUTOUR DES GARES

Hors secteur OAP gare de Gagny centre, 3 zones pavillonnaires de plusieurs hectares sont situées dans la zone des 500m et classées en UCA ou UHM offrent un potentiel très important de densification.

Sur les plans suivants, les zones pavillonnaires sont colorées en jaune, les demandes de PC sont représentées en violet. Ceci permet de visualiser les terrains recherchés par les promoteurs, qui veulent la densification la plus importante possible en application du règlement.

La commune aurait les moyens de calculer la densification possible dans ces 3 zones.

Pour chaque secteur, il a été évalué approximativement la surface des zones pavillonnaires hors équipements publics.

4.2.1. Secteur Nord de la gare de Gagny Centre

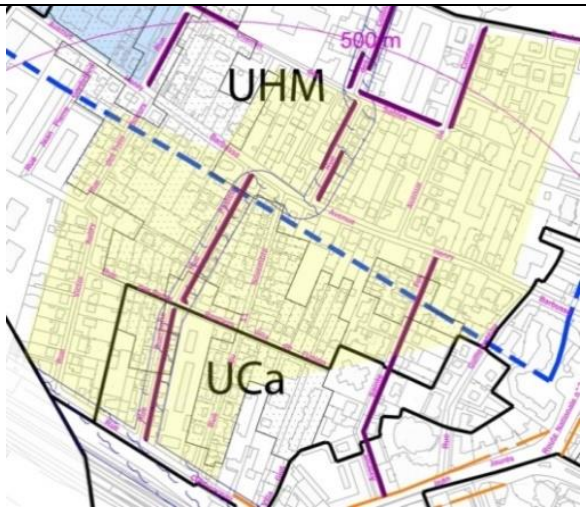

Dans ce secteur la zone pavillonnaire est estimée à environ 8ha

La densification possible serait 8ha moins les surfaces des rues et équipements publics multipliés par 300logts/ha

Estimation

Ex: 8ha x 0,5 x 300 =1200 logts

Ce secteur n'est pas impacté pour le moment, alors qu'il est situé dans la zone des 500m autour de la gare et identifié comme zone à densifier en priorité au PLU, ce qui n'est pas le cas des secteurs UHM classés mobilisables à l'extérieur de la zone des 500 mètres investis par les promoteurs.

4.2.2. Secteur Avenue Madeleine et allée Marc Sangnier

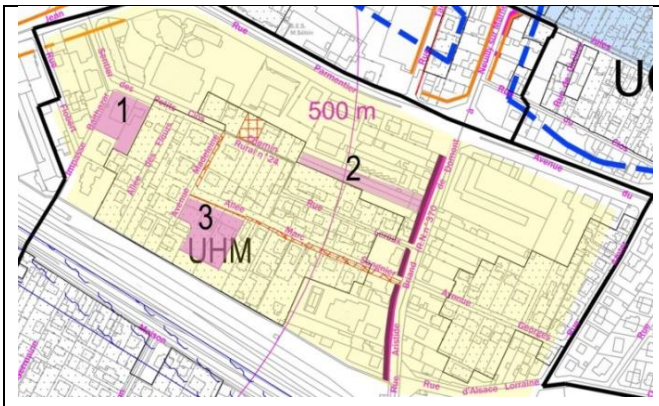

Dans ce secteur la zone pavillonnaire est estimée à environ 4ha

Estimation

Ex 4 x 0,5 x300 = 600 logements

Les permis 1 et 2 autorisent la construction de 95 logements, la demande n°3 en cours d'étude en prévoit 80.

En raison du grand nombre de propriétaires contactés par les promoteurs, on peut craindre une densification massive.

Pour la demande en cours d'étude, l'avenue Madeleine et Allée Marc Sangnier étant trop étroites le PLU a prévu un emplacement réservé le long de ces voies. Il semblerait anormal que, pour favoriser un promoteur, la commune pénalise onze riverains avec la destruction d'une construction pour les uns et perte de jouissance pour les autres. Encore faut-il que la commune préempte ces terrains avant travaux. La délivrance d'une autorisation ne se justifie pas.

4.2.3. Secteur Place Elliot

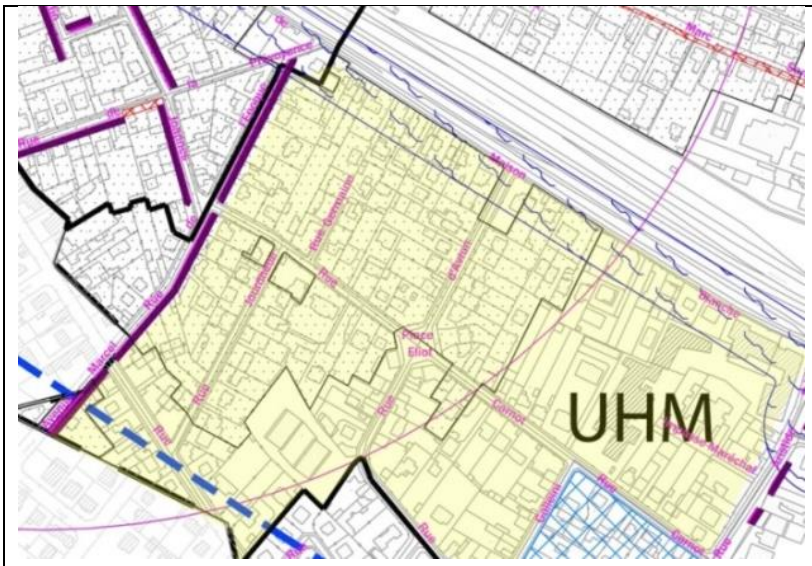

Dans ce secteur la zone pavillonnaire est estimée à environ 5,5ha

Estimation

5,5 x 0,5 x300 = 825 logements

4.2.4. Gare du Chesnay

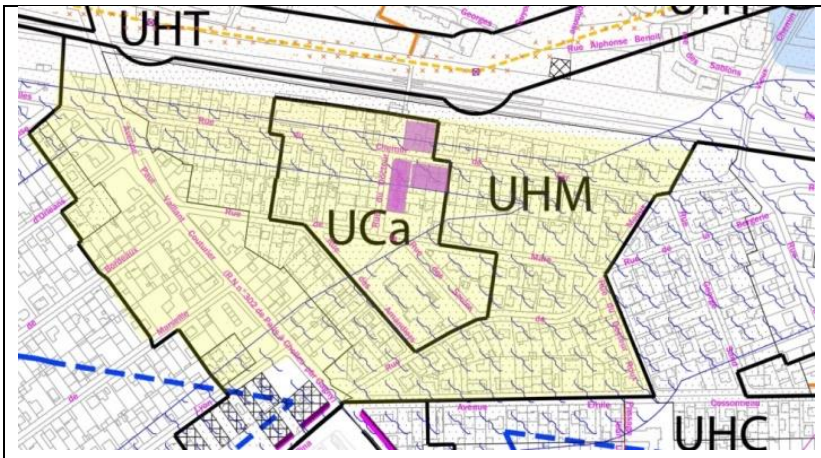

Dans ce secteur la zone pavillonnaire est estimée à environ 10 ha

Estimation

10 x 0,5, x 300 =1500 logements

Dans ce quartier pavillonnaire, le plan montre en jaune les zones mobilisables et les 3 permis autorisés permettant la réalisation de 138 logements.

L'ensemble des 4 secteurs situés près des gares permettrait la construction d'environ 3000 logements. Ces chiffres sont estimés mais la commune a tous les éléments pour affiner ces valeurs.

4.3. POSSIBILITES DENSIFICATION A L'EXTERIEUR DE LA ZONE DES 500 METRES

Ces zones, à l'extérieur des 500m, sont classées mobilisables à la page 171 du diagnostic du PLU.

4.3.1. Zone Uca rue Paul Vaillant Couturier

Comme démontré au §2.1 ce secteur permet la construction d'environ 2000 logements

4.3.2. Quartier rue Fournier

Ce secteur classé en UG zone pavillonnaire du POS a muté en zone UHM (R+3+C) et 15m dans le PLU.

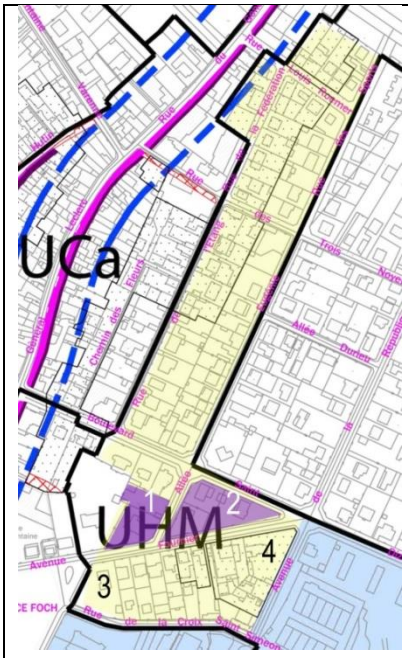

Cette zone représente 1,7 ha environ dont 6153m² (relevé cadastre) pour les 17 parcelles repérées sur le plan ci-dessous.

Les permis 1 et 2 ont été autorisés. Les projets 3 et 4 sont en cours de négociation avec les promoteurs comme le montre les études de sol en cours

Le permis 1 autorise 45 logements sur un terrain de 1397m² (308 logts/ha) et le permis 2 autorise 48 logements sur un terrain de 2017m²(238 logts/ha). Ceci donne une moyenne de 270 logts/ha et permettrait pour les 17 parcelles une possibilité de 150 logements supplémentaires.

Le même calcul peut être effectué pour l'allée Eugénie et la rue des Sports dont plusieurs propriétaires ont reçu des sollicitations de promoteurs.

Le PADD dans son enjeu N° 5 a pour objectif :

"Valoriser les espaces de nature, agricole, de loisirs et de détente pour les Gabiniens et préserver les éléments de paysage qui participent à la qualité du tissu urbain.

Les autorisations délivrées et les projets en cours, qui suppriment une partie de la végétation et modifient le paysage, vont à l'encontre des objectifs du PADD. Plus grave encore, les propriétaires riverains, désolés de constater la dégradation future de leur environnement (suppression de la végétation, circulation, stationnement etc.) envisagent de répondre aux sollicitations des promoteurs.

Démolition des bâtiments remarquables.

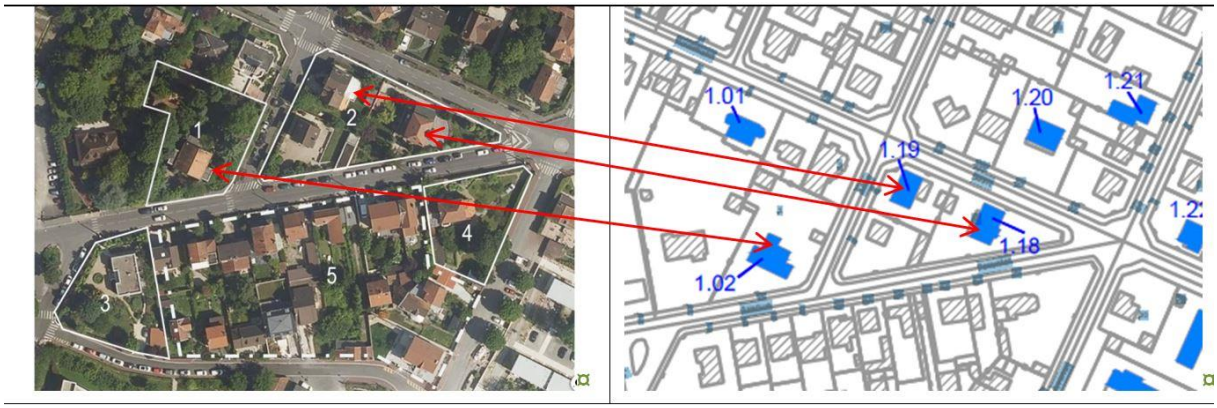

Les bâtiments repérés 1.02, 1.18 et 1.19 sont listés dans le document 4.4.1 du PLU *" Liste des façades et bâtis (servitude art. L151-19 du Code de l'Urbanisme*" qui précise.

*"Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, **à conserver**, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration."*

Avec leurs qualités architecturales et la végétation existante, ces bâtiments participent à la qualité du paysage. Aucune disposition réglementaire ne protège ces bâtiments.

La seule solution aurait été le maintien de cette zone en UHC ou UHD.

Dans ces conditions quelle est l'utilité du document 4.4.1?

2	1.18
1.19	Non classé

Il n'est pas acceptable de voir disparaître ces belles demeures patrimoniales constitutives de la commune de Gagny au profit d'immeubles dépourvus de logements sociaux et de ne voir aucun projet pour la suppression des logements indignes dans la rue du Général Leclerc située à moins de 300m et ceux inhabités des rues Florian et Jules Guesde.

.

Rue du général Leclerc		

Rues Florian et Jules Guesde	

L'aménagement de la rue Fournier et de l'allée Eugénie est un cas exemplaire qui préfigure du devenir d'autres quartiers pavillonnaires situés dans des zones mobilisables.
L'objectif n°5 du PADD n'est pas respecté.

4.3.3. Carrière du centre

L'urbanisation prévue par l'OAP N°2 Bois de l'étoile comporte au sud une zone 1AUC et au nord 2 zones 1AUHM.

	Les surfaces sont approximativement de: 1: 40.000m² 2: 19.000m² 3: 20.000m²

Au vu des permis délivrés ou en cours d'étude en dehors des carrières, il n'y a pas lieu d'urbaniser la carrière du centre.

4.4. CONSOLIDATION

Ce tableau recense les possibilités de construction dans les zones mobilisables sur lesquelles s'appuient les promoteurs pour leurs prospections.

Quartier	Logements	Observation
Centre-ville	2000	
3.2.1 Zone Nord.	1500	4.2.1
3.2.2 Quartier Elliot	600	4.2.2
3.2.3 Quartier Sangnier	825	4.2.3
3.2.4 Gare du Chesnay	1200	4.2.4
3.3.1 Avenue Paul Vaillant Couturier	2000	
3.3.2 Rue Fournier	250	

Au 31 mars 2019, les autorisations délivrées permettent la réalisation de 1911 logements avec auxquels s'ajoute un potentiel possible de 802 logements en étude, sans compter ceux qui vont être redéposés, soit près de 2700 logements représentant plus de 75% des besoins.

Dans le rapport de présentation la commune indique " *le potentiel de logements constructibles dans les espaces actuellement bâtis est évalué à 3 458 unités*

Au regard des possibilités de construction dans les terrains disponibles en zones mobilisables et des regroupements de terrains en cours de négociation, les objectifs énoncés ont été très largement sous-estimés.

Le service urbanisme et le bureau d'étude qui ont élaboré le PLU auraient dû effectuer une simulation par quartier ce qui aurait permis de minorer le transfert des zones pavillonnaires UG en UHM, de ne pas créer de zone 1AUHM afin de préserver l'intégralité des espaces verts pour les générations futures et ne pas dénaturer des quartiers pavillonnaires avec à ce jour la démolition de plus de 100 pavillons à valeur patrimoniale. (Ex Avenue Sainte Foy, Rue Fournier, rue Aristide Briand etc.).

5. CONSEQUENCES DES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

5.1. ARTICLE 4 SUPPRESSION DE LA SURFACE MINIMUM DES UNITES FONCIERES

Cette décision de l'Etat, n'a pas d'impact sur les zones denses puisqu'au contraire on constate un regroupement de parcelles.

5.2. ARTICLE 6 IMPLANTATION DES CONSTRUCTION PAR RAPPORT AUX VOIES

Cet article précise la limite constructible, à l'alignement ou en recul par rapport au domaine public et énonce la limitation de hauteur qui découle du prospect (H=L) par rapport à l'alignement opposé. Cette règle participe à l'objectif architectural de la ville. Dans ce texte il faut entendre H= Hauteur de façade et L= distance entre la façade et la limite opposée de la voie publique ou privée.

Le règlement du POS, pour toutes les zones, stipulait à l'article 6 alinéa 5:

"*La distance horizontale entre tout point du nu des façades et le point le plus proche au niveau du sol de la limite constructible* ***doit être au moins égale à la différence d'altitude entre ces points H=L"***

Cette définition respecte depuis toujours la règle édictée par la code de l'urbanisme. Elle était et reste appliquée dans les communes riveraines de Gagny.

Art. R.111-16 –" Lorsque le bâtiment est édifié en bordure d'une voie publique, la distance comptée horizontalement de tout point de l'immeuble au point le plus proche de l'alignement opposé doit être au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points".

Le règlement du PLU a modifié cette règle avec les conséquences suivantes:

5.2.1. En zone UC

Les croquis de principe des gabarits de construction indiquaient cependant que pour la zone UC **la règle du H=L du POS devenait H=4/3 L**

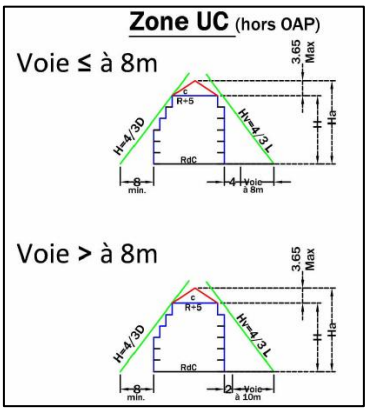

Exemple : PC rue Joannes

L'application de cette règle au permis délivré au 3 rue Joannès en zone UC permet de constater l'augmentation de la hauteur des façades ainsi que de la surface de plancher habitable sous 1,80m

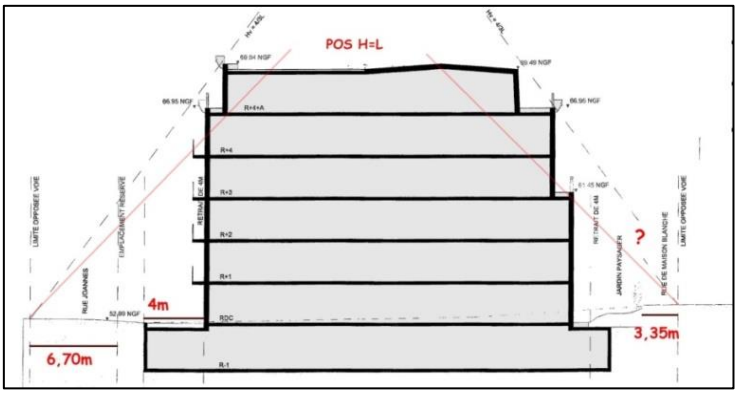

En zone UC l'augmentation du nombre de logement est faible

5.2.2. En zone Uca

Comme en zone UC le nouveau règlement donne la configuration suivante

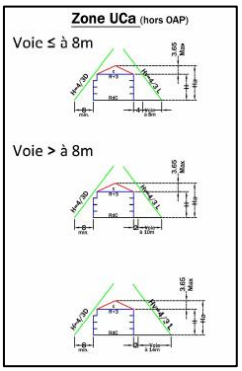

5.2.3. Zone UHM

L'article 6.1 spécifie :

"Toute construction doit être implantée avec un retrait minimum de 4 m des voies publiques et privées existantes ou projetées, à partir de l'alignement des emplacements réservés ou à l'alignement des marges de reculement indiquées aux documents graphiques 4.2.1, 4.3.2 et 4.3.3 des pièces réglementaires".

On constate que sur les schémas de principe de la zone UHM la règle H=4/3L a été supprimée

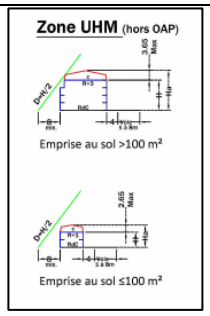	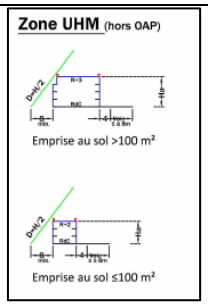	La droite H=4/3L a été supprimée La droite D=H/2 ne peut pas tangenter la toiture car à la verticale de la façade elle se trouve à 16m alors que la hauteur absolue Ha est de 15m.

Exemple: sentier des petits clos

La comparaison avec la réglementation du POS donne:

UHM POS PLU voie étroite

Cette configuration qui impacte les voies étroites favorise l'augmentation du nombre de logements avec des conséquences importantes sur la forme urbaine.

La modification de l'article 6 dont les conséquences n'ont pas été examinées dans le rapport de présentation entraine une modification du paysage urbain avec des constructions en T, une augmentation des surfaces de plancher en étage et une atteinte aux ilots de verdure en fond de parcelle.

5.3. ARTICLE 7 IMPLANTATION DES CONSTRUCTION PAR RAPPORT AUX LIMITES LATERALES

Cet article traite des limites entre les unités foncières privées et précise le rapport de distance entre les façades avec ouvertures ou non et les limites façades latérales et de fond (D=H/2 voir schéma précédent). Il règlemente les vues entre les constructions sur parcelles mitoyennes.

5.3.1. Zone UC

Exemple PC rue Joannes

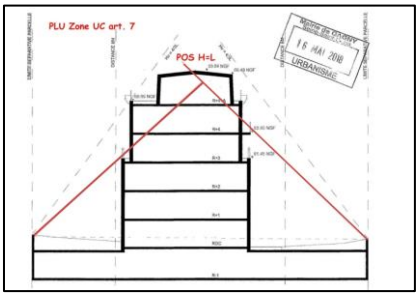

5.3.2. Zone UCa

Exemple rue du Général Leclerc

Le permis délivré à la particularité de se trouver à cheval sur deux zones avec la partie UHC en fond de terrain, mais avec une construction ne formant qu'un seul bâtiment.

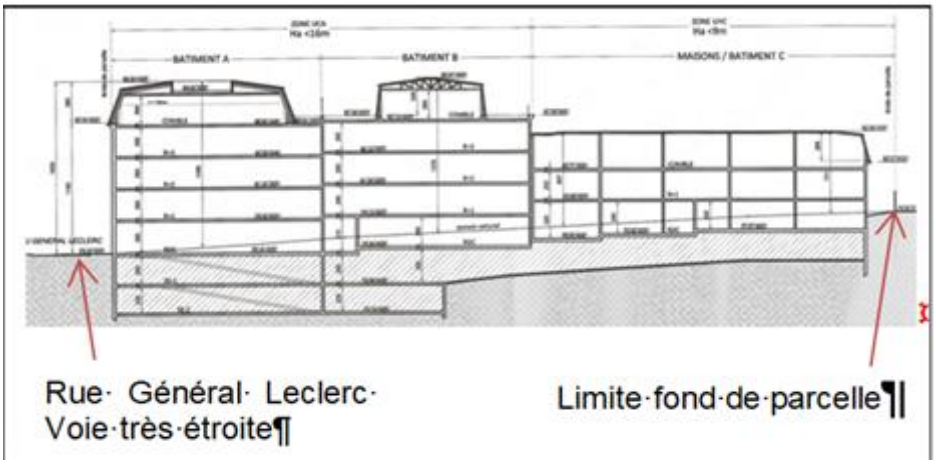

La construction se situant à cheval sur deux zones du PLU, les règles propres à chaque zone s'appliquent à la partie des constructions implantée sur ladite zone .

Dans la notice de présentation le promoteur, pour la zone au-dela des 17m, insiste sur la présence de 2 zones distinctes et précise dans l'encadré en rouge la limite séparative de fond.

Il justifie l'application de l'article UC 7.2 (a) "*Les constructions s'implantent en retrait des limites séparatives* ***latérales"****.*

Cette définition également présente dans toutes les zones est en contradiction avec le titre principal: "***ARTICLE UC.7 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES."***

Les limites séparatives comprennent les limites latérales et la limite de fond même si celles-ci ne sont pas droites ou forment des angles.
Dans le cas présent avec un seul bâtiment, on ne peut pas considérer que la droite séparant les 2 zones soit une limite séparative.
Une adaptation du règlement est nécessaire

La règle 7.2a de toutes les zones est incorrecte, le mot "latérales" doit être remplacé par "séparatives" avec un minimum de 8m même si la facade en fond de terain ne comporte pas d'ouverture.

5.3.3. Zone UHM

Exemple Rue Aristide Briand

Cette unité foncière était au POS classée en UE

	Le document montre l'implantation en longueur de 4 bâtiments de la rue jusqu'au fond de parcelle

Cette construction a la particularité d'avoir le bâtiment A en R+2+C sur rue et les bâtiments B et D en R+3+C en fond de parcelle.

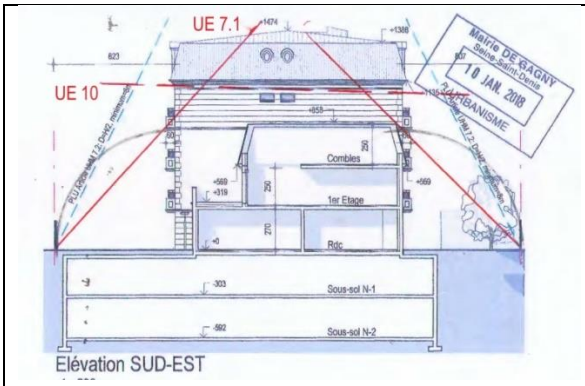	La comparaison entre le règlement du POS et du PLU montre une augmentation significative de l'augmentation de hauteur

La vue de côté montre, par rapport au POS, l'augmentation d'un nombre important de fenêtres avec vues sur la propriété voisine qui peut être un habitat individuel.

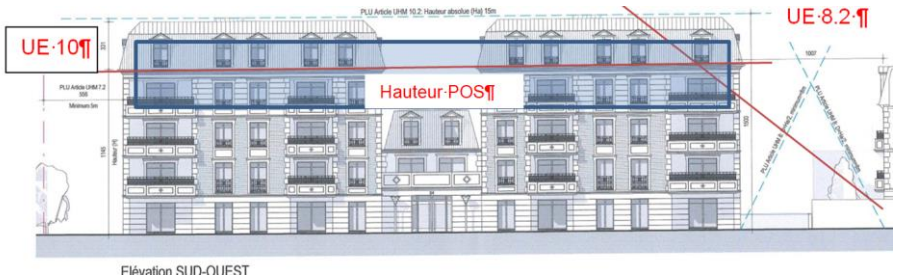

La modification de l'article 7 dont les conséquences n'ont pas été examinées lors de l'étude du PLU entraine une modification du paysage urbain avec une augmentation significative des surfaces de plancher, la diminution du prospect surtout dans les zones UHM en limite des zones UHC ou UHD par suite du différentiel de hauteur important.

5.4. ARTICLE 9 EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS (SES)

Le tableau suivant montre une augmentation généralisé de la SES dans les zones d'habitat collectif, ce qui est un facteur d'augmentation de la surface de plancher à tous les niveaux.

	POS	PLU
UA - UC	60%	70%
UAa - Uca	60%	70%
UE - UHM	40%	50%

Toutes les emprises au sol ont augmenté de 10% ce qui entraîne une augmentation de 10% de SDP à chaque étage et une diminution de la zone perméable au niveau du terrain.

A titre d'exemple, pour un terrain de 1000m² situé en UE au POS (Art. UE9.1) devenu UHM le règlement autorise 100m² supplémentaires de SES. Cette surface multipliée par le nombre de niveaux (R+4+C) permet une augmentation de surface de plancher de 480 à 490m² représentant une dizaine de logements.

5.5. ARTICLE 10 HAUTEUR INCIDENCES DES MODIFICATIONS

Tableau des différences de hauteur (Ha)

Ha Toitures en pente ou Mansart (m)

	POS	PLU
UA - UC	21	21
UAa - Uca	13	16
UE - UHM	11 (UE 10.3)	15

Ha Toitures terrasses (m)

	POS	PLU
UA - UC	21	21
UAa - Uca	13	16
UE - UHM	13 (UE10.1)	15

Ces tableaux montrent que dans les zones UC et Uca, les bâtiments ont conservé la même hauteur entre les toits terrasses et toits en pente. Il n'en est pas de même pour les zones UHM avec une augmentation pour les toits terrasses et pour les toits en pente. Cette augmentation de hauteur est énoncée mais non justifiée dans le rapport de présentation du PLU.

Pour les toits en pente, si le différentiel de hauteur de 1 m entre les zones UAa et UHM est imperceptible à l'œil du promeneur, il supprime la notion de constructions intermédiaires et divise le bâti de la commune en deux zones bien distinctes.

Pour différencier les zones UA et UAa des zones intermédiaires UHM d'habitat mixte immeubles et pavillons, le règlement du PLU aurait dû spécifier une hauteur de R+2+C et 13m en zone UHM.

L'augmentation des hauteurs conjuguée avec la suppression du COS et l'augmentation de la SES entraîne une augmentation importante des surfaces de plancher et donc du nombre de logements.

Avec une élévation des hauteurs et un écart de 1m de hauteur entre la zone UAa et UHM, l'application de cette règle va entraîner une transformation importante du paysage et de l'environnement

5.6. ARTICLES 13 ESPACES LIBRES.

L'article 13 de chaque zone prévoit qu'un pourcentage minimum de l'unité foncière (UF) est réservé aux espaces libres et plantés, avec un pourcentage minimum de l'UF en pleine terre plus un pourcentage de l'UF pour les circulations piétonnes, voies ou rampes d'accès, aires de stationnement, aires de stockage.

L'application du règlement favorise les constructions en de T qui réduisent les espaces libres avec la disparition des places de stationnements à l'air libre et le stationnement en sous-sol sur 1 ou 2 niveaux (voir plans 4.6.1 et 4.6.2).

Comme indiqué au paragraphe 5.4, les coefficients d'emprise au sol ont augmenté et entraînent une diminution des espaces libres.

Par l'application de l'article 13, ces surfaces se trouvent réduites.

L'article 13 des zones U permet *"Pour les toitures classiques, l'indice de pondération est de 0,2 "*. Ceci veut dire qu'une toiture étanche de 500m² de surface entraîne une diminution de 100m² de pleine terre.

De telles prescriptions méconnaissent les dispositions des articles L.151-22 et R 151-43 du code de l'urbanisme, car les toitures classiques ne constituent ni des surfaces non imperméabilisées, ni des surfaces éco-aménageables.

Cette disposition a pour conséquence une diminution non négligeable de la zone de pleine terre et une atteinte à la forme urbaine.

5.6.1. Zone UC

Exemple: rue Jean Jaurès

Avec le toit végétalisé du bâtiment la zone de pleine terre est limitée.

Exemple: PC rue Joannès

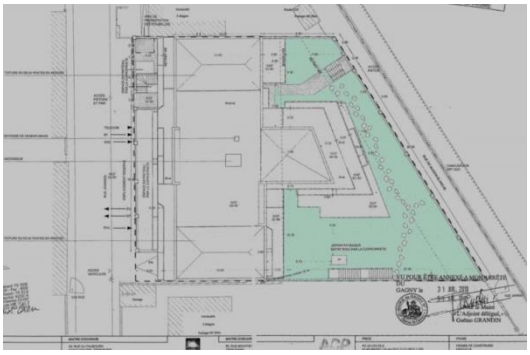

Le plan de masse montre la forme en T du bâtiment.

5.6.2. Zone UCa

Exemple PC 33 rue du Chemin de Fer

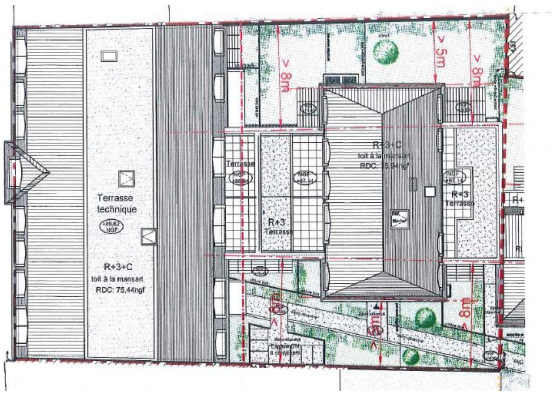

La notice de présentation du PC indique pour le secteur Uca de l'Unité Foncière une surface de 928m² et une surface CBS de 293,8 (32%) dans laquelle 129,8m² proviennent du coefficient 0,2 des 649m² de toiture. Cette règle que les architectes appliquent légalement est fortement contestable car elle densifie, crée des vues, réduit la zone de pleine terre limite les espaces verts en fond de parcelle.

Les articles 6, 7, 8 ,10 et 13 ne permettent pas une protection suffisante des espaces libres.

5.6.3. Zone UHM

Exemple: 39 rue du chemin de fer

Exemple Rue Aristide Briand

On peut craindre avec la disparition et/ou non création d'ilot de verdure en fond de terrain des vues gênantes sur les terrains voisins

Sur plusieurs permis, on constate que pour obtenir un nombre maximum de logements, les promoteurs limitent les espaces libres: ils comptabilisent la surface des toits considérée comme de la pleine terre avec un coefficient de 0,2, ce qui a pour conséquence d'amputer la surface de pleine terre de 10 à 15% et de minorer la zone d'infiltration des eaux de pluie.

Les arbres

Le règlement dans les articles 13.3 précise:

"Les abattages d'arbres classés en « Espace du paysage à protéger, à requalifier, à mettre en valeur » (voir le Plan vert – trame verte et bleue 1/5000e) sont autorisés si leur état phytosanitaire le justifie et s'ils sont indispensables à l'implantation des constructions. Dans ce cas, tout arbre adulte âgé au minimum de 50 ans est remplacé par deux arbres de 2 mètres à la plantation ou un arbre de haute tige équivalent"

Plusieurs PC comportent des parkings en sous-sol sur la totalité de l'emprise au sol, ce qui nécessite d'abattre des arbres. De plus, au motif que des arbres ont moins de 50 ans, des promoteurs annoncent dans la notice de présentation du PC la destruction de la végétation en fond de parcelle.

La notion de 50 ans est aberrante et un arbre doit être protégé ou remplacé dès lors que sa circonférence à 1m du sol dépasse 30 cm.

Le règlement du PLU n'est pas assez protecteur des arbres existants

Exemple : sentier des petits clos

Le PLU, en permettant avec l'article 9 l'augmentation de l'emprise au sol et avec les articles 6 et 7 les constructions en fond de terrain, ne préserve pas les cœurs d'îlots constitués par les fonds de jardin

5.7. ARTICLE 14 SUPPRESSION DU COS

C'est la mesure qui permet une grande augmentation importante de la surface de plancher et donc la densification. La simple application de cette mesure, à surface identique de la parcelle, permet de multiplier par 3 ou 4 la surface de plancher (SDP).

A titre d'exemple en zone UHM sur un terrain de 1000m², le PLU autorise 2000m² au lieu de 500m² autorisés par le POS.

La conséquence de la suppression du COS n'a pas fait l'objet d'une simulation d'impact dans le PLU. Le PLU aurait pu limiter les effets de ce changement avec la modification des articles 6 à 13.

Une étude rationnelle du zonage aurait permis de sauvegarder certains quartiers. On peut s'interroger sur le fait que, dans la zone des 500m autour de la gare du Chenay ,une zone pavillonnaire soit maintenue alors que dans le centre une zone également pavillonnaire à plus de 1Km de la gare de Gagny centre est classée en zone d'immeubles.

6. OAP

Les orientations d'aménagement et de programmation visent entre autres les extensions urbaines et les secteurs de renouvellement urbain pour:

-un renforcement de la prise en compte de la qualité des espaces dans lesquels le secteur s'inscrit ;

-la possibilité de ne pas recourir au règlement, sous réserve de justifications et de répondre au minimum à 6 objectifs listés.

6.1. OAP CENTRE-VILLE

Cette OAP traite une surface urbanisée de plus de 20 ha constituée de quartiers bien différents.

Au bout de plus de 18 mois de PLU, aucun projet n'est porté à la connaissance du public en ce qui concerne l'aménagement de l'ilot de l'Eglise, de l'ancienne école La Fontaine, des îlots insalubres de la rue du Général Leclerc et de la rue Florian.

Le cas de l'îlot de l'église aurait pu être résolu dans les trois dernières décennies si la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) avait été adoptée. Le traitement extrêmement lent de ce dossier avec des démolitions au coup par coup sans projet cohérent, ni programmation, a fait disparaître les commerces de bouches et l'animation du cœur de ville.

Depuis plus de trente ans avec la disparition des commerces, de la dégradation du marché on assiste à une dégradation de la qualité vie des citoyens et le PLU ne garantit pas une amélioration rapide.

Aujourd'hui, comment peut-on aménager la zone libre, propriété de la commune, alors qu'il reste des fouilles archéologiques à effectuer et ensuite vouloir construire du neuf avec vues sur les propriétés privées au sud constituées d'un hangar en ruine et de toitures vétustes?

6.2. OAP GARE DE GAGNY

Les orientations d'aménagement prévoyaient principalement :

- *Une intensification du quartier*
- *Revaloriser le traitement architectural, urbanistique et paysager de l'entrée Ouest de la Commune*
- *Dessiner une trame viaire pour structurer le quartier tout en l'accrochant à la ville*
- *Profiter de la proximité de la gare et inciter à d'autres modes de déplacement en pensant les liaisons structurantes autrement, en reconsidérant la place donnée aux piétons et aux vélos pour participer aux objectifs de réduction des GES*

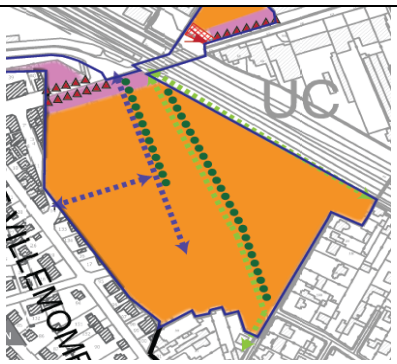

Périmètre de l'OAP

Principes de composition urbaine :

Secteur de services de proximité (habitat, ar

Secteur à dominante d'habitat

Composition de façade urbaine sur voie

Emplacement réservé

Alignement d'arbres

Liaison de principe et/ou de desserte

Axes privilégiés pour liaisons douces

Cône de vue

Au 31 décembre 2018 dans ce quartier 4 demandes de PC représentant 433 logements ont été déposées.

Sur les 3 PC accordés, celui de la rue Raffin comprend 98 logements collectifs, 148 chambres étudiantes et un commerce.

Si les objectifs de l'OAP sont satisfaisants pour les logements, il n'en est pas de même pour les routes et la circulation.

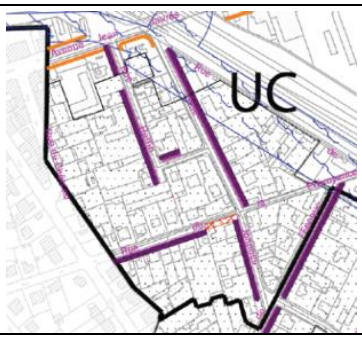

L'extrait du plan de zonage ci-contre prévoit une servitude d'élargissement de voirie et des marges de reculement

La réalisation de la servitude d'élargissement relève de la responsabilité de la commune, tandis que la réalisation des marges de reculement en vue d'un éventuel élargissement des

voies est dépendante des projets privés, mais les constructions existantes même gênantes ne sont pas contraintes.

Les permis sont délivrés, mais aucune action d'aménagement de voirie n'est engagée alors que le plan de voirie annexe 5 "Aménagement paysage de voirie" du PLU est bien défini.

Exemple: rue Joannès, rue de la prévoyance

Rue Joannes	Rue de la prévoyance

On voit mal les propriétaires ou un promoteur détruire les immeubles existants pour reconstruire plus petit en recul de voie. On risque de ne jamais connaître la rue Joannès bordée d'arbres comme prévu. Elle deviendra comme la rue du Général Leclerc où la marge de reculement de 4m inscrite au POS de 1992 n'a jamais été appliquée.

Avec la zone UHM créée à l'est de la zone UC, il y a un risque fort d'augmentation de la circulation automobile dans une voie non adaptée et un danger pour les piétons sur des trottoirs étroits.

7. ROUTES, CIRCULATION ET TRANSPORT

Le PLU ne traite pas des transports, mais on ne peut pas étudier la densification sans voir les conséquences sur la circulation automobile, cycliste et piétonne. Avec l'apparition du T4, les trajets des lignes de bus 603 et 623 devraient être revus.

Le PLU ne prévoit aucun emplacement réservé pour la réalisation d'un rond-point ou la mise en place d'un "tourne à gauche" annoncé en 2006 pour l'entrée vers Jean Bouin.

8. DOCUMENTS DU PLU

La documentation d'un PLU est constituée de documents très importants présentés avec un sommaire type traitement de texte. Cette présentation utile lors de l'utilisation du papier s'avère fastidieuse pour une consultation à l'écran.

Il est demandé pour tous les documents municipaux importants d'utiliser les signets qui permettent de revenir ou d'accéder rapidement à une destination au sein du fichier sans l'usage fastidieux de la roulette ou de l'ascenseur.

Les plans de zonage Nord et Sud à l'échelle 1/30eme et d'un plan assemblé au 1/5000eme devraient être fournis au format PDF avec calques comme en 2016.

Le rapport de présentation ne justifie pas le maintien en UHC au lieu d'UHM de la zone située dans les 500 m autour de la gare du chenay Gagny pas plus qu'il ne justifie pas le déclassement en zone UHM les constructions en R+6 de l'angle Sentier des petits clos, rue Jean Jaurès et rue Flobert.

Le règlement

Les articles 6, 7, 8,9 et 10 comportent trop de répétition rendant le document confus .

Les règles doivent être explicites sans avoir recours au croquis de principe, peu lisibles et pas toujours à l'échelle, dans le document annexe du règlement.

L'incorporation de schémas, améliorerait la compréhension, simplifierait la rédaction, éviterait les répétitions de texte et allégerait le document.

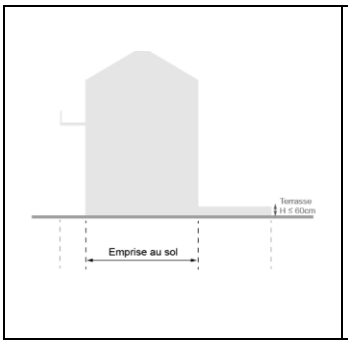

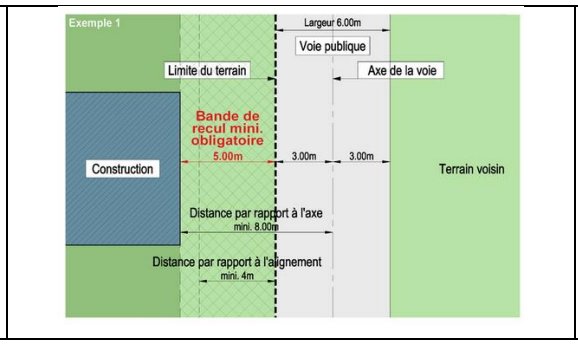

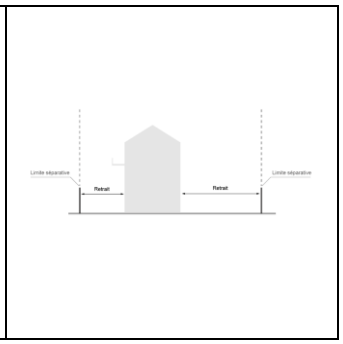

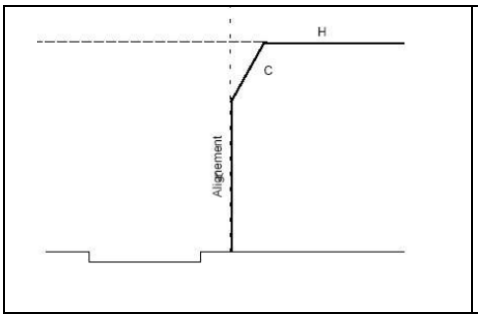

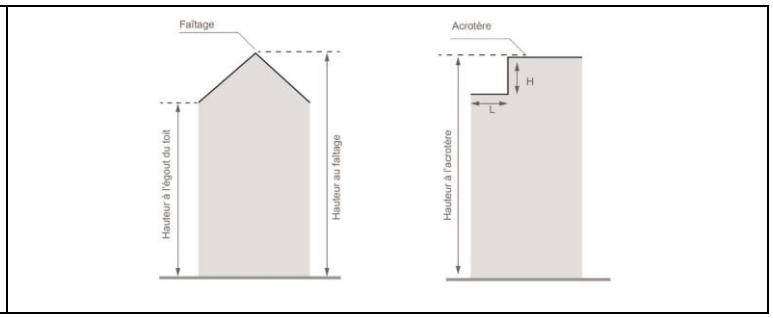

Liste non limitative

9. CONCLUSIONS

La loi ALUR, avec la suppression du COS, de la surface minimum des terrains et la densification dans la zone de 500 mètres, constitue un facteur important de densification, mais les décisions communales concernant la modification du règlement et du zonage ont un impact aussi important. La modification du règlement devrait permettre d'en atténuer les effets.

Les choix de la commune, de diminuer la surface de la zone pavillonnaire (UG) de 445,8 Ha à 323,34[3] , d'imposer la construction de logements sociaux au-dessus de 2800m² de surface de plancher, de modifier les règles 6-7-10-13 et de ne pas limiter les constructions en fond de terrain, permettent d'affirmer que les besoins de logements et d'habitants exprimés par la commune dans le PADD seront très largement dépassés sans que les équipements publics et aménagement de voirie nécessaires soient réalisés.

Ce document démontre que le PLU, avec des règles élargies, permet un dépassement très important par rapport à la demande de l'Etat (190 logts/an pendant 10 ans) et aux objectifs du PADD dans ses hypothèses les plus hautes (45000 habitants en 2030 et 2368 logements).

Cette production de plus de 3000 logements en 18 mois confirme qu'il n'est pas nécessaire d'urbaniser les carrières, qu'il faut restreindre la surface des zones UHM dans les secteurs pavillonnaires, qu'il faut revoir le coefficient de densité à l'hectare en modifiant les règles 6, 7, 8, 9, et 10 des 3 zones pour augmenter les surfaces perméables.

Il est donc important pour notre environnement de respecter les objectifs du PADD, de réguler la densification pour la qualité de vie et de santé des habitants, de préserver les espaces naturels des carrières et les corridors écologiques, de protéger les espaces verts en fond de terrain et cœur d'îlots.

Après 18 mois d'application du PLU, on constate les effets négatifs du PLU et les atteintes à l'environnement. Le PLU doit évoluer et être modifié pour être plus restrictif en matière de densification et protecteur pour les espaces verts existants. La limitation de la densification ne peut s'effectuer que par une modification du règlement et du plan de zonage du PLU.

La mise en révision du PLU permettrait d'apporter ces modifications, de geler les demandes de permis des promoteurs qui défigurent la ville et mettre le PLU de Gagny en compatibilité avec les PLU des communes voisines dans le cadre d'un PLUi.

Pièces jointes

1 Plan couleur du zonage du POS 1992

2 Fichier des PC commune 2107-2018-2019

3 Dossier de synthèse 2017-2018-2019

4 Dossier regroupement des parcelles

[3] Dossier 1-4 PLU/les justifications des choix retenus

VILLE DE GAGNY

P.O.S.

PLAN

SOUS-PREFECTURE ARRIVEE LE 25 FEV 1992 93340 LE RAINCY

2a

dressé en septembre 1990 | échelle : 1/2000

MODIFIE en

Le territoire communal est soumis au droit de préemption urbain renforcé à l'exclusion des zones ND

Vu
Le Maire
Jean VALENET

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

GAGNY ENVIRONNEMENT
18, rue du Colonel
93220 GAGNY

20 200
m m

- Limite du P.O.S.
- Limite de Zone et de Secteur
- Zone inondable
- Couloir EDF
- Secteur d'Ancienne Carrière
- Prescriptions Architecturales
- Marge de Reculement
- Zone de Protection Acoustique
- Terrain classé comme Espace Boisé à conserver, à protéger ou à créer.
- Ouvrage Public ou Installation d'Intérêt Général
- N° d'Opération se rapportant à la liste des Emplacements Réservés
- Type de de la voie par application de l'arrêté sur l'isolement accoustique des bâtiments d'habitation contre le bruit du 6.10.1978

EM : Equipements Municipaux
AM : Ateliers Municipaux
ES : Equipements Sportifs
Mr : Marché

Attention Document non contractuel : source plan du POS (noir blanc) + informations Gagny Environnement

ZONE UA
ZONE UC
Zone UD
ZONE UE
Zone UG
Zone UI
Zone ND

ZAC Jean Bouin
Postérieure au POS

Carte POS 1992 assemblé
colorié par densité décroissante
document non contractuel
doccuments applicables : plans de zonage a b et c
Jean Denis

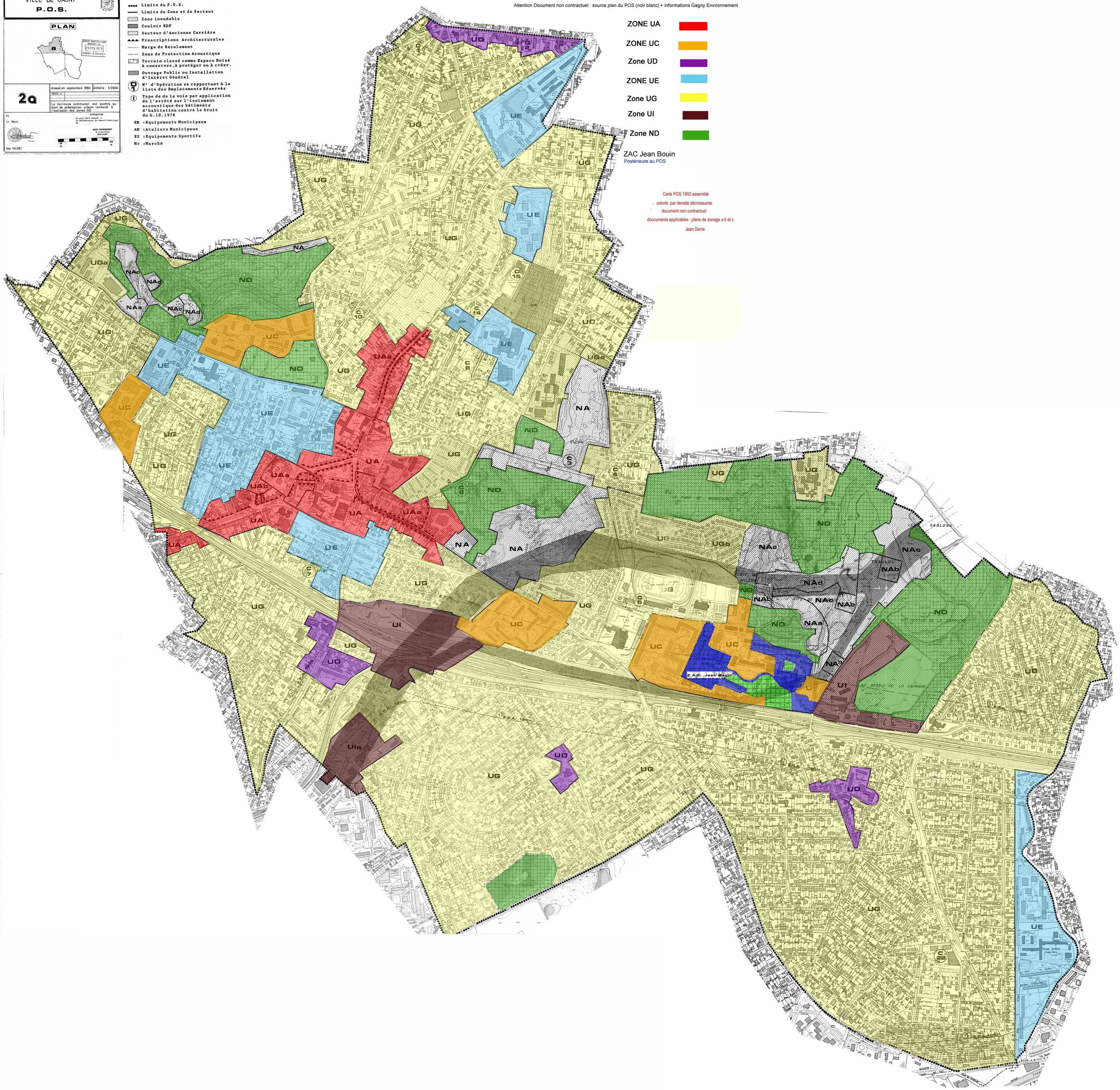

2017_registre_PC

Nom du dossier	Date de dépôt	Demandeur	Parcelles	Adresse du terrain	Description du projet	Délai d'instruction	Date de décision	Décision
PC 093032 17 C0076	22/12/2017	VILLA ADELE	BX27, BX28, BX29, BX30	8-12 RUE DE LA PREVOYANCE	Démolition Totale - Nouvelle construction d'un ensemble immobilier comprenant 71 logements	3 mois	08/01/2018	Refus
PC 093032 17 C0075	21/12/2017	SCCV GAGNY GENERAL LECLERC	CB268, CB269, CB270, CB278, CB279	99 à 103 RUE DU GENERAL LECLERC	Demolition totale de bâtiment existant Nouvelle construction d'un ensemble immobilier comprenant 51 logements	3 mois	08/01/2018	Refus
PC 093032 17 C0072	20/12/2017	LES 3 SAPINS	CC541	8 AV LEON BRY	Nouvelle construction : garage clos et couvert en fond de parcelle pour une emprise au sol de 38 m² - Réfection des fenêtres de toit en PVC blanc - Division d'une maison individuelle en 6 chambres en colocations	3 mois	03/01/2018	Refus
PC 093032 17 C0071	15/12/2017	CFA	CI53, CI54, CI55, CI538	12 B RUE DU CLOS FELIX	Construction de 37 logements collectifs sur 2 niveaux de sous-sol à usage de parkings	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0070	13/12/2017	ASDMINVEST	CB140	25 ALL DES CHENES	La régularisation de travaux soumis à autorisation d'urbanisme et des modifications portés sur le PC09303215C0032 et la DP 09303214C0192 Bâtiment A - nombre de logements après travaux : 2 Bâtiment B - nombre de logements après travaux : 0 Bâtiment C - nombre de logements après travaux : 2 Bâtiment D - nombre de logements après travaux : 0	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0069	13/12/2017	SCI EUROASIA	BE98	198 ALL DE MONTFERMEIL	Mise en conformité d'un Etablissement recevant du public avec surélévation de la toiture terrasse	5 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0068	06/12/2017	GIOVANNONE Christophe	BV571	29 BD DES PYRENEES	Surélévation d'une habitation individuelle	2 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0067	30/11/2017	GONCALVES DE LIMA ARAUJO José et Ma	BO289	21 AV CHARLES TELLIER	Extension et Surélévation d'un bâtiment existant	2 mois	08/01/2018	Refus
PC 093032 17 C0066	29/11/2017	SCI DE LA RUE DU GENERAL LECLERC	BT207	19 BIS RUE VAILLANT COUTURIER	Nouvelle construction d'un immeuble R+2+combles de 8 logements	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0065	29/11/2017	COCA Pétru	BI107	153 AV DES COQUELICOTS	Surélévation de la maison individuelle, modification de la cloture coté voirie	2 mois	29/01/2018	Octroi tacite
PC 093032 17 C0063	24/11/2017	BOUYGUES IMMOBILIER	BM72	3 CHEMIN D'ACCES AUX ABBESSES	Construction de 158 logements neufs sur un niveau de sous-sol pour le stationnement	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0062	20/11/2017	KANNADA Slimane	BR579	38 B AV DE LA PASSERELLE	Nouvelle construction	2 mois	11/01/2018	Favorable
PC 093032 17 C0061	13/11/2017	DELAGE / MARTIN Christophe / Ingrid	CC746	14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Nouvelle construction sur le lot B pour une surface de 380 m²	2 mois	13/01/2018	Octroi tacite
PC 093032 17 C0003 T01	14/11/2017	SCI GAGNY 6 CLEMENCEAU	BY494	6 RUE CLEMENCEAU	2 IMMEUBLES R+2 ATTIQUES SUR RDC COMPRENANT 19 LOGEMENTS	3 mois	29/11/2017	Favorable
PC 093032 17 C0059	30/10/2017	ARC PROMOTION OUEST	CC567	26 Avenue FOURNIER	Démolition totale d'un bâtiment existant - Nouvelle construction d'un Immeuble à usage d'habitation en R+3+combles comprenant 34 logements	3 mois	08/01/2018	Refus
PC 093032 17 C0058	25/10/2017	SCI ASI	BE198	224 ALL DE MONTFERMEIL	Construction d'un immeuble R+3+combles comprenant 10 logements et un commerces	3 mois	08/01/2018	Refus
PC 093032 17 C0057	25/10/2017	SUSS JEAN-PAUL	BT290	21 AV DE BORDEAUX	Régularisation d'une extension et d'une annexe construites sans autorisations: - Cuisine d'été RDC à l'arrière de la maison -Abri de jardin en fond de parcelle	2 mois	29/11/2017	Favorable
PC 093032 17 C0056	10/10/2017	SCCV GAGNY CONTANT	CC531, CC530, CC529, CC528, CC527	14 RUE CONTANT	Construction d'un immeuble d'habitation (19 logements sociaux et 80 logements en accession)	3 mois	09/01/2018	Refus
PC 093032 17 C0055	10/10/2017	LEHAGARAT Jean-Claude	BS56	8 RUE DU DOCTEUR ROUX	CREATION DE COMBLES AMENAGES - CREATION DE 4 OUVERTURES DE TYPE VELUX SUR LE LOT A - MODIFICATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE L'UNITE FONCIERE (ESPACES VERTS A CREER) - MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS AU TOUT A L'EGOUT ET EAUX PLUVIALES	3 mois	14/11/2017	Favorable
PC 093032 17 C0053	29/09/2017	ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	BY317, BY318	30 AV JEAN JAURES	Démolition totale des constructions exisantes (atelier principal 1920 et les extensions 1985) pour la réalisation d'un immeuble à usage d'habitation et de commerce (R+6) + division fr propriété (PC32) afin de respecter la marge de reculement pour la voirie départementale fainsant l'objet d'un emplacement reserv" au PLU (lot rétrocédée au domaine public)	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0052	28/09/2017	GALLAIS BENJAMIN		15 AVENUE CHARLES	Extension d'une maison individuelle	2 mois	04/12/2017	Refus
PC 093032 17 C0051	21/09/2017	SEMENOFF Serge	BN489	17 AV DE L ABBAYE	EXTENSION PAR SURELEVATION D'UN BATIMENT EXISTANT POUR ETRE CONFORME AUX REGLES DU PPRI	2 mois	13/11/2017	Favorable
PC 093032 17 C0050	06/09/2017	COSTA RINO	BR60	24 RUE DU DOC VAILLANT	Nouvelle construction	2 mois	03/11/2017	Favorable
PC 093032 17 C0049	23/08/2017	NTAHOBARI CLEMENT	BN362	22 B AV DE L ETOILE D OR	2 LOGEMENTS	2 mois		Favorable
PC 093032 17 C0047	04/08/2017	SCI DU LAC	CH167	17 BD DU NORD	Construction d'une maison individuelle suite à une division de parcelle	2 mois	07/11/2017	Favorable
PC 093032 17 C0048	03/08/2017	KACI KARIM	CC775	1 ALL EUGENIE	Maison d'habitation R+2 avec combles perdus et RDC pour stationnement Tuiles TC 10/m2 rouge flammée, corniche béton ravalée, menuiseries et volets en PVC blanc, enduit gratté ton pierre	2 mois	07/09/2017	Refus
PC 093032 17 C0046	02/08/2017	FERREIRA DA SILVA SILVINO MANUEL	BV801	10 AV DU CHATEAU	Extension de la maison individuelle + surélévation	2 mois	27/09/2017	Favorable
PC 093032 17 C0045	02/08/2017	LA CHAPELLE	BH305	10 AV DES ORCHIDEES	Surélévation d'une construction existante + aménagement d'un logement + création d'une pergola	2 mois	12/01/2018	Favorable
PC 093032 17 C0044	31/07/2017	SCCV GAGNY - RAFFIN	BX31, BX21, BX19, BX20	4-6 RUE RAFFIN	Création d'un immeuble de 98 logements Création d'un deuxième immeuble avec 148 chambres étudiantes et un commerce Les batiments seront en R+5+c	3 mois	09/01/2018	Refus

PC 093032 17 C0043	28/07/2017	SCCV GAGNY CHEMIN DE MEAUX	BM99, BM101	LDT VIEUX CHE DE MEAUX	Réalisation de 12 batiments. Le projet sera réalisé en deux tranches: Tranche 1 : - Equipement - 2 Batiments de logements Accession = 4 145,96m² - 1 Batiment de logement Sociaux = 1 537,17m² - 2 Batiments de logements intermédiaires = 2 496,53m² Tranche 2 : - Commerce = 185,25 m² - 4 Batiments de logements Accession = 5 615,17m² - 1 Batiment de logements Sociaux = 2 054,30m² - 2 Batiments de logements intermédiaires = 3 465,41m²	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 17 C0040	21/07/2017	ELBASE Jonathan	BY144	15 CHE DES SABLES	Construction d'une maison individuelle.	2 mois	23/10/2017	Favorable
PC 093032 17 C0039	20/07/2017	TOMIC Daniele	BR347	16 RUE DE VALENCIENNES	Surélévation de la toiture + aménagement des combles. (ravalement ton pierre, tuiles mécaniques marron)	2 mois	20/09/2017	Octroi tacite
PC 093032 17 C0042	19/07/2017	KEITA Zoumana	BH359	77 RUE DE FRANCEVILLE (Lot B)	Création d'une maison individuelle	2 mois	15/09/2017	Défavorable
PC 093032 17 C0041	07/07/2017	DORIDOT Nicolas	BP288	52 RUE DU PETIT PONT	Création d'une maison individuelle + crétation d'un garage +	2 mois	17/11/2017	Rejet tacite
PC 093032 17 C0038	07/07/2017	COCA Petru	BI107	153 AV DES COQUELICOTS	Surélévation de la maison individuelle + modification de la cloture coté voirie + création d'une terrasse + création d'un garage	2 mois	29/08/2017	Refus
PC 093032 17 C0037	05/07/2017	CRUZ Paulo	BR123	24 AV CHARLES INFROIT	Création d'une maison individuelle. Ravalement enduit gratté ton "carnac" gris foncé de chez PRB avec modénature lissées et joints côté rue de ton gris "caucase"DE CHEZ prb - Tuile ens déton 10u/m² Innotech ou équivalente de teinte Anthracite sur 2 versant à 35 °sur combles perdus encombrés - Menuiseries et volets roulants monobloc de couleur blanche - Porte de garage métalliques de teinte "anthracite RAL 7016" - Gouttieres Alu noir	2 mois	31/08/2017	Favorable
PC 093032 17 C0036	30/06/2017	SCI JOANNES	BX53	3 RUE JOANNES	Construction d'un immeuble de 45 logements et 40 places de stationnement en sous-sols	3 mois	22/09/2017	Refus
PC 093032 17 C0035	30/06/2017	ARPEI	BK9	2 AV DE BELLEVUE	Mise en place d'Installation provisoires de type "ALGECO" dans le cadre de la restructuration de l'Externat Medico-Educatif pour une durée de 18 mois	3 mois	13/09/2017	Favorable
PC 093032 17 C0032	22/06/2017	FERREIRA DA SILVA Silvino Manuel	BV801	10 AV DU CHATEAU	Surélévation d'une maison individuelle + extension en rez de chaussée	2 mois	26/07/2017	Refus
PC 093032 17 C0031	22/06/2017	ASSOCIATION ARPEI	BK9	2 AV DE BELLEVUE	INSTALLATIONS PROVISOIRES TYPE ALGECO DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'EXTERNAT MEDICO-EDUCATIVE GEREE PAR L' ARPEI	3 mois		Favorable
PC 093032 17 C0030	20/06/2017	NTAHOBARI Clément	BN362	22 BIS AVENUE DE L'ETOILE D'OR	NOUVELLE CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE EN ZONE JAUNE DU PPRI	2 mois	17/08/2017	Refus
PC 093032 17 C0034	19/06/2017	KANNADA SLIMANE	BRS79	38 B AV DE LA PASSERELLE	NOUVELLE CONSTRUCTION	2 mois	07/08/2017	Refus
PC 093032 17 C0029	12/06/2017	POLY CITES	BM73	CHEMIN D'ACCES AUX ABBESSES - ANGLE V	Construction d'un ensemble immobilier comprenant deux bâtiments : - Un bâtiment composé de 3 halls / R+3 en attique et R+4 en attique + 2 niveaux en sous-sol / 98 logements et une loge de gardien - 1 bâtiment en R+4+attique + 1 niveau en sous-sol / 180 logements étudiants et une loge de gardien. Cette demande de PC vaut division : Le lot B et le lot C abritant respectivement les logements familiaux et la résidence universitaire feront l'objet d'une division cadastrale.	3 mois	08/12/2017	Favorable
PC 093032 17 C0028	06/06/2017	M2P	CI366, CI367, CI370, CI50	24 RUE ARISTIDE BRIAND	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 50 LOGEMENTS	3 mois	28/12/2017	Refus
PC 093032 17 C0027	01/06/2017	MEGUERDITCHIAN Eric	BE344	44 ALL D ORIGNY	Démolition d'une maison individuelle +Construction d'une nouvelle maison individuelle	2 mois	31/07/2017	Octroi tacite
PC 093032 17 C0026	17/05/2017	zetea ciprian	BW420	34 AV DE VERSAILLES	EXTENSION D UNE MAISON INDIVIDUELLE	2 mois	17/07/2017	Octroi tacite
PC 093032 17 C0025	15/05/2017	M LANOUE	BE140	3 IMP CHARLES MARTEL	Travaux sur construction existante : régularisation	2 mois	07/06/2017	Favorable
PC 093032 17 C0024	05/05/2017	KANNADA SLIMANE	BR579	38 BIS AV DE LA PASSERELLE	MAISON INDIVIDUELLE R+2 ENDUIT GRATTE : TON PIERRE (REF. 015) ET GRIS CLAIRE (REF. 091) TUILES DOUBLE ROMANE EN BETON DE COULEUR ARDOISEE VOLETS ROULANTS EN PVC BLANC	2 mois	29/05/2017	Refus
PC 093032 17 C0023	05/05/2017	QUELLIER Denise	BE390	33 ALL D ORIGNY	AMENAGEMENT DES COMBLES - CREATION DE FENETRES DE TOIT	2 mois	11/05/2017	Favorable
PC 093032 17 C0022	19/04/2017	BOHUI GOUAMENE	BE681, LOT B	42 BIS ALL GAY	CREATION D'UN PAVILLON EN R+1	2 mois	13/06/2017	Favorable
PC 093032 17 C0020	04/04/2017	CLAVIER FABRICE	BW409	23 CHE DE LA FOSSETTE	Construction d'une terrasse surélevé, extension de la maison (ravalement ton pierre, toiture en zinc , menuiserie PVC blanc)	2 mois		Favorable
PC 093032 17 C0018	24/03/2017	GONCALVES DE LIMA ARAUJO Maria	BO289	21 AV CHARLES TELLIER	Travaux sur construction existante : surélévation, création de 60 m2 de SDP	2 mois	19/05/2017	Refus
PC 093032 17 C0017	24/03/2017	SCI RUBENJO GAGNY	BV569	23 BD DES PYRENEES	CHANGEMENT DE DESTINATION D'UNE CONSTRUCTION MIXTE (restaurant -logements) EN 4 LOGEMENTS	3 mois	24/06/2017	Octroi tacite
PC 093032 17 C0016	24/03/2017	FERREIRA -PINTO Julien-Sonia	BR26	6 AV MADAME CURIE	Surélévation de la maison individuelle / R+1	2 mois	22/05/2017	Favorable
PC 093032 17 C0019	22/03/2017	MARTINS João	BP296	47 RUE DU PANORAMA	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GARAGE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE ANNEXE TRAVAUX DE RAVALEMENT PAR ISOLATION EXTERIEUR MODIFICATION DES MENUISERIES EXTENSION D'UNE TERRASSE MODIFICATION DE LA FACADE MODIFICATION DE LA CLOTURE	2 mois	16/05/2017	Favorable
PC 093032 17 C0015	22/03/2017	BALTA Dumitru	BH255	7 BIS AVENUE DES MYOSOTIS	NOUVELLE CONSTRUCTION EN ZONE D'HABITAT PAVILLONNAIRE EN 2NDE POSITION	2 mois	16/05/2017	Favorable

C 093032 17 C0014	22/03/2017	MDI	BE679	35 ALL LAGUILHONIE	Construction d'une maison divisée en deux logements. 1logement en RDC et 1 logement en R+1. (ravalement pierre ocre claire,tuiles céramiquers marron,menuiseries pvc blanc, gardes corps noir) · Réhabilitation de la cloture côté voirie (peinture identique que sur le ravalement de la maison + création d'un portail en fer forgé noir)	2 mois	18/05/2017	Favorable
C 093032 17 C0013	17/03/2017	BRANQUINHO JOSE	BS294, BS295	24 RUE DU PRINTEMPS	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE	2 mois	04/05/2017	Favorable
C 093032 17 C0012	15/03/2017	LOPEZ Grégory	BV107	34 BD DU NORD	Création d'un étage en surélévation	2 mois	10/05/2017	Refus
C 093032 17 C0011	08/03/2017	ZOUINE Farid	BV98	16 AV DU MAINE	Nouvelle construction	2 mois	14/03/2017	Favorable
C 093032 17 C0010	25/02/2017	OREKLI Ekrem	BE240	95 RUE DU 19 MARS 1962	Suppression du stationnement en sous-sol de la maison individuelle pour aménager un deuxième logement. Aménagement de deux places de stationnement extérieur. Location d'une place de stationnement au 69 rue de maison rouge à gagny	2 mois	24/04/2017	Favorable
C 093032 17 C0009	21/02/2017	MURESAN Ghorghes	BP338	18 RUE DU PANORAMA	Nouvelle construction - démolition totale du bâtiment existant - ANNEXE EN FONDS DE PARCELLE EXISTANTE	2 mois	21/04/2017	Octroi tacite
C 093032 17 C0008	17/02/2017	DORIDOT Nicolas	BP288	52 RUE DU PETIT PONT	EXTENSION ET SURELEVATION D 'UN BATIMENT EXISTANT	2 mois	13/04/2017	Favorable
C 093032 17 C0006	13/02/2017	SEPTIER Rodolphe	BT90	79 RUE DU CHEMIN DE FER	SURELEVATION D UN BATIMENT EXISTANT	2 mois	10/04/2017	Favorable
C 093032 17 C0005	10/02/2017	ARPEI	BK9	2 AV DE BELLEVUE	MISE EN PLACE D'INSTALLATION PROVISOIRE TYPE ALGECO EN VUE D'UNE RESTRUCTURATION DE L'EXTERNAT MEDICO-EDUCATIVE POUR UNE DUREE DE 18 MOIS	3 mois	21/06/2017	Refus
C 093032 17 C0004	08/02/2017	BETTAN Ichoa	BZ240	18 AV CHARLES	NOUVELLE CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE	2 mois	30/03/2017	Favorable
C 093032 17 C0003	03/02/2017	CODOPROM	BY494	6 RUE CLEMENCEAU	2 IMMEUBLES R+2 ATTIQUES SUR RDC COMPRENANT 19 LOGEMENTS	3 mois	12/07/2017	Favorable
C 093032 17 C0002	18/01/2017	DOS SANTOS Francisco	BS197	22 RUE DU CHANOINE MONSANGLANT	Nouvelle construction	2 mois	10/03/2017	Favorable
C 093032 17 C0001	13/01/2017	ZOUINE Farid	BV98	16 AV DU MAINE	Nouvelle construction	2 mois	28/02/2017	Refus

REGISTRE_PC_2018

DOSSIER	DATE DE DEPOT	DEMANDEUR - IDENTITE	PARCELLES	ADRESSE DU TERRAIN	DESCRIPTION DU PROJET	INSTRUCTION - DELAI	DECISION - DATE	DECISION - INTITULE
PC 093032 18 C0108	28/12/2018	IN'LI	CC740	14 PARC DES SOURCES (LOTS A ET B)	Construction d'un ensemble de 72 logements collectifs	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0107	26/12/2018	SCCV GAGNY SAINTE FOY	BY327, BY326, BY325, BY324	7-13 AVENUE SAINTE FOY	Construction d'un ensemble immobilier conprenant 84 logements +1 parking en sous sol	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0106	21/12/2018	COGEDIM PARIS METROPOLE	CC774, CC775	11 AVENUE FOURNIER ET 1 ALLEE EUGENIE	Construction d'un ensemble immobilier de 43 logements collectifs + 1 parking de 45 places en sous-sol sur 2 niveaux	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0105	21/12/2018	SCCV GAGNY ARISTIDE BRIAND	CI305, CI306, CI307, CI308	25-27 RUE ARISTIDE BRIAND	Construction d'un ensemble immobilier comprenant 49 logements + 1 parking en sous sol sur 2 niveaux	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0104	19/12/2018	AIC IDF SARL, Représentée par Monsieur MAREY Vincent	BI10, BI9, BI262	236-238 AVENUE DES ARTS	Construction d'un ensemble immobilier comprenant 41 logements +1 parking en sous sol comprenant 90 places	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0103	17/12/2018	SA EDELIS	CI333, CI520, CI521, CI483	17-21 ALLEE MARC SANGNIER - AVENUE MADELEINE	Construction d'un ensemble immobilier de 80 logements collectifs en R+3+c	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0024 T01	11/12/2018	CIE FONCIERE ARGONNE	CI537	12 RUE DU CLOS FELIX	Construction d'un programme immobilier de 32 logements	2 mois	17/12/2018	Favorable
PC 093032 18 C0102	05/12/2018	SCI J-P	BE207	236 ALLEE DE MONTFERMEIL	Création de deux studios au R+1 Création d'un commerce , d'un local poubelles, d'un local vélos en RDC et d'un garage en fond de parcelle	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0101	04/12/2018	PIRES ALBERT	BW95p LOT A	26 AVENUE DE LA GAITE	Construction d'une maison individuelle	2 mois	20/12/2018	Refus
PC 093032 18 C0100	03/12/2018	MONTOUTE RODRIGUE	BH160 p	1 ALLEE DES CHENES	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE	2 mois	12/12/2018	Refus
PC 093032 18 C0099	29/11/2018	BENNEKROUF MOHAMED	CI259	10 AVENUE DU PRESIDENT POMPIDOU	LOCAL ENTRETIEN AUTOMOBILES ET POSE JANTES NON OUVERT AU PUBLIC	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0098	27/11/2018	DEMBELE Jacques	CC306	21 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Construction d'une maison individuelle	2 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0002 M01	21/11/2018	SCCV BRIAND	CI507, CI370, CI367, CI366	22 à 24 Rue ARISTIDE BRIAND	Construction d'un ensemble immobilier de 50 logements	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0021 M01	14/11/2018	SARL FEDI	CC531, CC530, CC529	RUE GOSSEC ET RUE CONTANT	Démolition des constructions exitantes pour la création d'un programme immobilier comprenant 49 logements	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0097	12/11/2018	SCCV GAGNY TROIS SOEURS	BY200, BY199, BY198, BY197	2 RUE DES TROIS SOEURS	Démolition des constructions existantes pour la création d'un programme immobilier comprenant 60 logements	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0096	12/11/2018	DADRIAN Eva	BR452	4 QUAI DU CHENAY	Construction d'un pavillon suite à un sinistre incendie après démolition de l'existant (sous-sol supprimé et garage existant conservé)	2 mois	13/12/2018	Refus
PC 093032 18 C0095	16/11/2018	HUMEZ BENOIT	BW95	26 AVENUE DE LA GAITE (LOT B)	Construction d'une maison individuelle en R+1	2 mois	11/01/2019	Favorable
PC 093032 18 C0094	31/10/2018	FONCIERE HOCHE	CH200	18-24 RUE JEAN MOULIN	Construction d'un immeuble collectif composé de 14 logements en R+2+COMBLES et R+3+COMBLES +1 parking en sous-sol	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0093	05/11/2018	SCCV GAGNY PARMENTIER	CI32, CI33	4 RUE PARMENTIER	Démolition des constructions existantes pour la création d'un programme immobilier comprenant 46 logements	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0092	07/11/2018	SAS AQUIPIERRE GRAND PARIS	CB505, CB506	31 ALLEE DES CHENES	Réalisation d'un ensemble immobilier en R+1+Combles à usage d 'habitation avec 1 parking en sous-sol	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0091	02/11/2018	GALOU HOUCINE	CI428	11 RUE FLOBERT	Extension de la maison individuelle	2 mois	06/12/2018	Refus

PC 093032 18 C0090	31/10/2018	GABINIENNE D'AMENAGEMENT	BZ50	70 CHEMIN DES BOURDONS	Construction d'un programme immobilier de 374 logements, dont 94 sociaux, répartis sur 10 bâtiments Bâtiments à R+3+2A ou à R+4+A Construction de parkings sur deux ou trois niveaux de sous-sol pour chaque bâtiment Aménagement d'une voirie avec piste cyclable, trottoirs et places de stationnement et d'un bassin d'orage paysagé Création de sept lots, six pour les bâtiments et un pour la voirie	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0089	31/10/2018	GAGNY 94 BOURDONS	BZ59, BZ60	94 CHEMIN DES BOURDONS	Construction d'un ensemble immobilier composé de 84 logements collectifs et d'un parc de stationnement de 85 places sur 2 niveaux de sous-sols.	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0088	31/10/2018	SCCV CARE PROMOTION 5	BX80, BX81, BX82	18-20-22 RUE JOANNES	Construction d'un bâtiment de 66 logements en R+6	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0087	26/10/2018	SCCV GAGNY COEUR DE VILLE	CC443, CC444	8-10 RUE DU HUIT MAI 1945	Construction d'un bâtiment de 16 logements collectifs en R+3+c	3 mois	05/11/2018	Refus
PC 093032 18 C0086	25/10/2018	SNCF Réseau	BX315	AVENUE JEAN JAURES	Création d'un bâtiment de services en bungalow comprenant des bureaux, vestiaires et tisaneries pour des prestataires ainsi que des locaux techniques. Ce bâtiment sera provisoire, c'est pourquoi il est demandé un permis de construire précaire avec une date de fin de précarité au 31 mars 2031.	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0085	12/10/2018	RENIA Alexis	CB441	43 ALLEE DE LA DHUYS	Construction d'une maison individuelle	2 mois	03/12/2018	Favorable
PC 093032 18 C0084	11/10/2018	MOULIN Nicolas	BP77	76 AVENUE RENE FAUGERAS	Construction d'une maison individuelle en zone inondable	2 mois	26/11/2018	Refus
PC 093032 18 C0083	10/10/2018	SCI CLOS FELIX	CI538, CI55, CI54, CI53	12 BIS-14-16 RUE DU CLOS FELIX	Réalisation d'un programme immobilier comprenant 37 logements.	3 mois	07/01/2019	Favorable
PC 093032 18 C0082	09/10/2018	SCI BS GAGNY	CI8	7 AVENUE JEAN JAURES	SURELEVATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU TOTAL R+3+COMBLES	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0081	05/10/2018	LOPEZ Gregory	BV107	34 BOULEVARD DU NORD	Surélévation de la maison individuelle, aménagement du sous-sol pour une place de stationnement supplémentaire	2 mois	07/12/2018	Octroi tacite
PC 093032 18 C0080	03/10/2018	SCCV VIEUX VILLAGE	BT121, BT123, BT125, BT126, BT492, BT493	45 RUE DU CHEMIN DE FER	Création d'un programme immobilier comprenant 92 logements dont 23 logements sociaux	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0079	02/10/2018	LAGHOUATI Coralie	BX247	8 RUE JOURD'HEUIL	Modification de l'aspect extérieur de la maison individuelle + extension	2 mois	26/11/2018	Favorable
PC 093032 18 C0078	25/09/2018	SAS OVESTA	CC566, CC565, CC564	4 ALLEE EUGENIE-BOULEVARD SAINT DIZIER AVENUE FOURNIER	Construction d'un ensemble immobilier comprenant 43 logements répartis en 3 bâtiments + Places de stationnement en sous- sol	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0077	21/09/2018	AFC PROMOTION	CI115, CI116	33 AVENUE DU PRESIDENT POMPIDOU	Démolition des constructions existantes pour la création d'un programme immobilier comprenant 2 blocs (1: R+3+C; 1 : R+2) composés de 28 logements au total	3 mois	06/12/2018	Refus
PC 093032 18 C0076	12/09/2018	NOGUEIRA SAMPAIO Victor Manuel	BX187	62 BIS RUE ARISTIDE BRIAND	Changement de destination d'un local commercial en habitation . Création de 3 places de stationnement. (régularisation)	3 mois	17/12/2018	Octroi tacite
PC 093032 18 C0075	27/08/2018	MOULIN Nicolas	BP77	76 AVENUE RENE FAUGERAS	Construction d'une maison individuelle	2 mois	12/09/2018	Refus
PC 093032 18 C0074	24/08/2018	PARC DE MONTHYON	BR551	21 AVENUE CHARLES INFROIT	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON SUR 3 NIVEAUX.	2 mois	03/10/2018	Refus

PC 093032 18 C0073	14/08/2018	LITVINCHEVICI Ovidiu Gabriel	BO436	18 RUE DE LA HAUTE CARRIERE	Nouvelle construction d'un immeble collectif comprenant 16 logements en R+3+C	3 mois	15/10/2018	Refus
PC 093032 18 C0072	10/08/2018	DÜNDAR Sefa	CI568	5 RUE FLOBERT	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE CREATION D'UNE PORTE CHARRETIERE ET D'UN PORTILLON	2 mois	06/09/2018	Refus
PC 093032 18 C0071	10/08/2018	MONTOUTE Rodrigue	BH160	1 ALLEE DES CHENES	REALISATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE	2 mois	06/09/2018	Refus
PC 093032 18 C0070	03/08/2018	SCI 8 GUILLEMETEAU	BY300	8 RUE GUILLEMETEAU	Construction d'un ensemble de 28 logements (R+3+combles) et d'un parc de stationnement de 24 places en sous-sol.	3 mois	29/10/2018	Favorable avec prescriptions
PC 093032 18 C0069	31/07/2018	SCCV HPL CHEMIN DE FER	BT132, BT541, BT542, BT593, BT594	39 RUE DU CHEMIN DE FER	Construction de 51 logements collectifs	3 mois	23/10/2018	Favorable
PC 093032 18 C0068	31/07/2018	PROMOGIM-SCI ILE DE FRANCE	BY92, BY93, BY94, BY95, BY431, BY98, BY97, BY96, BY99, BY91, BY90	13 RUE CONTANT - AVENUE HENRI BARBUSSE	Construction d'un ensemble immobilier de 172 logements dont 43 logements locatifs sociaux	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0067	30/07/2018	IMMOBILIERE 3F	BR560, BP131	RUES MOLIERE, LAMARTINE ET ALBERT CAMUS	Rénovation de 230 logements, création de halls d'entrées fermés et ravalement des façades	3 mois	09/10/2018	Favorable
PC 093032 18 C0066	27/07/2018	SCARDEONI JULIEN	CC378	9 RUE DE FRANCEVILLE	Rénovation et extension d'une maison individuelle	2 mois	14/09/2018	Favorable
PC 093032 18 C0065	27/07/2018	SCCV GAGNY GUSTAVE COURBET	CC527, CC528, CC529	14 RUE CONTANT	Construction d'un programme immobilier comprenant 49 logements en R+3+c avec 2 sous-sol. Division primaire	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 18 C0064	27/07/2018	NEXITY IRP GRAND PARIS	BT565, BT566, BT583, BT582	33 RUE DU CHEMIN DE FER	Démolition de trois maisons individuelles construction d'un immeuble R+3+c de 46 logements	3 mois	15/10/2018	Favorable
PC 093032 18 C0063	27/07/2018	SCCV LES ABBESSES	BM72	3 CHEMIN D'ACCES AUX ABBESSES	construction de 157 logements collectifs et démolition des bâtiments existants	3 mois	11/01/2019	Favorable
PC 093032 18 C0062	24/07/2018	CHIMOT Freddy	CI9	9 AVENUE JEAN JAURES	Surélevation de la toiture pour la création d'un logement supplémentaire (aménagement de comble+ surélévation, création d'ouvertures sur la toiture) Régularisation : projet + de 10 ans Le projet se situe dans le rayon des 500 m autour de la gare	3 mois	05/11/2018	Octroi tacite
PC 093032 18 C0050	06/07/2018	FORTIER Eric	CC333	25 BOULEVARD SAINT DIZIER	Création d'une maison individuelle	2 mois	20/07/2018	Refus
PC 093032 18 C0049	06/07/2018	LAGHOUATI CORALIE	BX247	8 RUE JOURD'HEUIL	Extension d'une maison individuelle, modification de l'aspect extérieur	2 mois	27/08/2018	Refus
PC 093032 18 C0048	06/07/2018	SCCV GAGNY LE BERGAME	BR143, BR144, BR142	143 RUE VAILLANT COUTURIER	Construction d'un immeuble à usage d'habitation comprenant 72 logements après demolition totale des bâtiments existants	3 mois	21/11/2018	Refus
PC 093032 18 C0047	05/07/2018	CELERIER Jérôme	BW136	30 AVENUE JOSEPH SEGRETTIN	Création d'une extension sur le pignon Sud-Ouest de la construction existante Modifications des façades et des menuiseries Création d'un deuxième garage couvert au RDC Création de lucarnes sur les deux pans de toiture	2 mois	27/08/2018	Favorable
PC 093032 18 C0046	27/06/2018	LOPES Gregory	BV107	34 BOULEVARD DU NORD	Surélévation de la maison individuelle	2 mois	27/07/2018	Refus
PC 093032 18 C0045	21/06/2018	SCI ORIGNY	BE403	24 ALLEE GAY	Surélévation d'un bâtiment existant, création de deux logements	3 mois	19/10/2018	Favorable
PC 093032 18 C0044	18/06/2018	SIMON Sergiu	BV215	18 BOULEVARD DE L'ESPERANCE	démolition totale de la maison et du garage existants et construction d'une maison indivduelle R+1+c sur rdc à usage de stationnement	2 mois	01/08/2018	Favorable

Il manque les numéros 51 à 61

PC 093032 18 C0042	18/06/2018	SCCV VILLA ADELE	BX27, BX28, BX29, BX30	8 à 12 RUE DE LA PREVOYANCE	Réalisation d'un ensemble résidentiel de 71 logements, édifié en R+6 avec retraits d'attique à partir du R+5 (53 logements en accession et 18 logements sociaux)	3 mois	04/09/2018	Favorable
PC 093032 18 C0041	15/06/2018	SSCV GAGNY GENERAL LECLERC	CB268, CB269, CB270, CB278, CB279	99-103 RUE DU GENERAL LECLERC	construction d'une résidence de 51 logements collectifs en accession disposés en trois bâtiments successifs accolés et d'un parc de stationnement de 58 places	3 mois	06/09/2018	Favorable
PC 093032 18 C0039	11/06/2018	Monsieur DUNDAR SEFA	CI425	3 RUE FLOBERT	Construction d'une maison individuelle + modification de la cloture coté voirie (création portail+ portillon)	2 mois	06/07/2018	Refus
PC 093032 18 C0040	07/06/2018	RENIA ALEXIS	CB441	43 ALLEE DE LA DHUYS	construction d'une maison individuelle	2 mois	26/07/2018	Refus
PC 093032 18 C0038	06/06/2018	SCI ASI	BE198	224 ALLEE DE MONTFERMEIL	Nouvelle construction d'un immeuble R+3+Combles de 10 logements et d'un bureau	3 mois	31/10/2018	Favorable avec prescriptions
PC 093032 18 C0037	05/06/2018	SCI SBMC	CI438	57 BIS Avenue JEAN JAURES	Travaux d'aménagement intérieur et modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant pour la création d'un centre médical.	3 mois	31/10/2018	Favorable
PC 093032 18 C0036	01/06/2018	MONTGERMONT Alain	CH152	38 AVENUE DE RAMBOUILLET	Nouvelle construction d'une maison individuelle	2 mois	27/07/2018	Favorable
PC 093032 18 C0035	31/05/2018	SCI BS GAGNY	CI8	7 AVENUE JEAN JAURES	Surélévation de la construction + extention	3 mois	22/06/2018	Refus
PC 093032 18 C0034	28/05/2018	SCCV RUE PAUL VAILLANT COUTURIER	BT356	34 RUE VAILLANT COUTURIER	Construction d'un ensemble immobilier de 43 logements composé d'un bâtiment s'échelonnant du R+2+Combles au R+3+Combles	3 mois	01/10/2018	Favorable avec prescriptions
PC 093032 18 C0033	22/05/2018	SCCV GAGNY SAINT EXUPERY	CI46, CI45	14 RUE ARISTIDE BRIAND	Construction d'une résidence en R+6 comprenant des logements collectifs et local d'activité en RDC sur deux niveaux de stationnement	5 mois	21/12/2018	Favorable
PC 093032 18 C0032	22/05/2018	SCCV Gustave Courbet	CC529, CC528, CC527	14 RUE CONTANT	Démolition des constructions existantes pour la création d'un programme immobilier comprenant 48 logements	3 mois	21/06/2018	Refus
PC 093032 18 C0031	16/05/2018	SCCV 3 RUE JOANNES	BX53	3 RUE JOANNES	REALISATION D'UN BATIMENT DE 50 LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE 40 PLACES DE PARKINGS EN SOUS SOL	3 mois	31/07/2018	Favorable avec prescriptions
PC 093032 18 C0030	07/05/2018	ZAZZA Mohamed	BE244	200 AVENUE DES MUGUETS (LOT B)	Nouvelle construction (maison individuelle)	2 mois	04/09/2018	Rejet tacite
PC 093032 18 C0027	25/04/2018	CFA	CI538, CI55, CI54, CI53	12BIS, 14,16 RUE DU CLOS FELIX	Démolition d'une construction existante pour la création d'un programme immobilier comprenant 37 logements	3 mois	10/07/2018	Annulation
PC 093032 18 C0029	20/04/2018	SCCV GAGNY-RAFFIN	BX19, BX20, BX21, BX31	4-6 RUE RAFFIN	Démolition des constructions existantes pour la création d'un programme immobilier : - un batiment de 98 logements, - un batiement de 148 chambres étudiantes avec un commerce - création d'une voirie - Divisions de parcelles	5 mois	28/08/2018	Favorable
PC 093032 18 C0028	18/04/2018	RICHARD Hervé	BV490	20 AVENUE MONTGOLFIER	Extension du pavillon existant en rez-de-jardin adossée à la limite séparative Sud-Est.	2 mois	07/05/2018	Favorable
PC 093032 18 C0024	18/04/2018	CFA	CI537	12 RUE DU CLOS FELIX	Construction d'un programme immobilier de 32 logements	3 mois	02/08/2018	Favorable
PC 093032 18 C0023	09/04/2018	BENMAGHNIA GHEZIANE	CB78	9 ALLEE DE PATAY	Démolition de la maison existante et de son abri de jardin Construction d'une maison individuelle	2 mois	30/05/2018	Favorable
PC 093032 18 C0022	09/04/2018	SCI OLLIDOM LOCATION	BX122	12 RUE DE L EPOQUE	Travaux de surélvation d'un bâtiment existant comportant au total 6 logements après travaux	2 mois	16/07/2018	Favorable avec prescriptions
PC 093032 18 C0021	03/04/2018	SARL FEDI	CC529, CC530, CC531	RUE GOSSEC ET RUE CONTANT	Démolition des constructions exitantes pour la création d'un programme immobilier comprenant 49 logements	3 mois	02/08/2018	Favorable
PC 093032 18 C0020	29/03/2018	GIOVANNONE - MANCHERON Christophe et Nathalie	BV571	29 BOULEVARD DES PYRENEES	Surélévation d'une habitation individuelle. Façade arrière,agrandissement de la terrasse et création d'un escalier	2 mois	19/04/2018	Favorable

PC 093032 18 C0018	19/03/2018	SCI ORIGNY	BE403	24 ALLEE GAY	Travaux sur construction existante : - Surélévation - Création de deux logements - Commerce en RDC	5 mois	18/05/2018	Refus
PC 093032 18 C0019	08/03/2018	CELERIER JEROME	BW136	30 AVENUE JOSEPH SEGRETTIN	Travaux sur construction existante : - extension sur le pignon Sud-Ouest - création d'un deuxième garage couvert - création de lucarnes en toiture avant et arrière - modification de l'annexe en fond de parcelle	2 mois	07/05/2018	Refus
PC 093032 18 C0017	07/03/2018	MOULIN NICOLAS	BP77	76 AVENUE RENE FAUGERAS	Construction d'un pavillon en R+1+c	2 mois	30/04/2018	Refus
PC 093032 18 C0016	05/03/2018	GARRIGOU Elisabeth	CC540	21 RUE DU GAL LECLERC	Régularisation d'un appartement. Transformation d'un local reservé" à des bureaux en un appartement. Un box en sous-sol et un parking extérieur dans la cour pour le futur appartement	3 mois	15/06/2018	Octroi tacite
PC 093032 18 C0015	28/02/2018	SCCV LES PETITS CLOS	CI540, CI419	1 et 1 BIS SENTIER DES PETITS CLOS	NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMPRENANT 45 LOGEMENTS	3 mois	20/07/2018	Favorable
PC 093032 18 C0014	26/02/2018	CA Immobilier Promotion	CE37, CE36	42 RUE DU CHEMIN DE FER	Démolition des maisons individuelles Construction d'un bâtiment en R+3 regroupant 38 logments. Réalisation de 30 places de stationnement sur 1 niveau de sous-sol	3 mois	05/09/2018	Favorable
PC 093032 18 C0011	22/02/2018	PELISSON	BE652	6 ALLEE CRUCHET	Extension d'un bâtiment existant comprenant	2 mois	04/04/2018	Refus
PC 093032 18 C0009	20/02/2018	CHELLALOU Rachid	BS172	17-19 RUE GEORGES DOURET - LOT B	Nouvelle construction d'une maison individuelle	2 mois	17/04/2018	Favorable
PC 093032 18 C0008	05/02/2018	RICHARD HERVE	BV490	20 AVENUE MONTGOLFIER	Le projet consiste en l'extension du pavillon existant. Cette extension en RDC est adossée à la limite Sud-Est. Le volume à simple pente reprend le vocabulaire existant, murs revêtus d'enduit minéral blanc cassé, couverture zinc naturel, fenêtres en bois vernis.	2 mois	23/03/2018	Refus
PC 093032 18 C0007	30/01/2018	SCCV GAGNY 8 BRIAND	CI44, CI43	6-8 Avenue ARISTIDE BRIAND	Démolition des constructions existantes Construction d'un immeuble d'habitation de 6 étages (34 logements) avec 2 commerces en RDC et 2 niveaux sous-sol pour la création de 34 places de stationnement	5 mois	10/09/2018	Favorable
PC 093032 18 C0006	30/01/2018	NEXITY IRP GRAND PARIS	BT565, BT566, BT583, BT582	33-37 RUE DU CHEMIN DE FER	Démolition de trois maisons individuelles Construction d'un immeuble de R+3+c de 45 logements et un parking en sous-sol	3 mois	26/06/2018	Refus
PC 093032 18 C0005	29/01/2018	BENMAGHNIA Gheziane	CB78	9 ALLEE DE PATAY	Démolition de la maison existante et de son abri de jardin pour la construction d'une maison individuelle	2 mois	15/03/2018	Refus
PC 093032 18 C0004	23/01/2018	VAZ SERRA Kévin	BS277	15 RUE DU ROND POINT	Extension d'une maison individuelle sur 1 niveau en rez-de-jardin et création d'un garage	2 mois	28/05/2018	Octroi tacite
PC 093032 18 C0003	12/01/2018	BOURDIM Amar	CC775	1 ALLEE EUGENIE	Construction d'une maison individuelle avec un garage.	2 mois	24/01/2018	Refus
PC 093032 18 C0002	10/01/2018	SCCV BRIAND	CI507, CI370, CI367, CI366	22 à 24 Rue ARISTIDE BRIAND	Construction d'un ensemble immobilier de 50 logements	3 mois	03/04/2018	Favorable
PC 093032 18 C0001	08/01/2018	SCCV 3 RUE JOANNES	BX53	3 RUE JOANNES	NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMPRENANT 50 LOGEMENTS	3 mois	08/04/2018	Rejet tacite

Dossier	Date de dépôt	Demandeur - Identité	Parcelles	Adresse du terrain	Description du projet	Délai d'instruction	Décision - Date	Décision - Intitulé
PC 093032 19 C0015	29/03/2019	KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION	BS95	2 RUE DE MEAUX	Construction de 28 logements collectifs	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0014	28/03/2019	SCCV GAGNY POMPIDOU	CI115, CI116	33 AVENUE DU PDT POMPIDOU	Création d'un programme comprenant 28 logements	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0013	08/03/2019	GHOZLAN André	BV263	21 AVENUE DE LA PLAINE	Surélévation de la maison individuelle, aménagement extérieur pour la création de places (2) de stationnement supplémentaires.	2 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0012	07/03/2019	ZERBIB Yoan	BW276	20 VILLA DALLOZ	Construction d'une maison individuelle	2 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0011	06/03/2019	SARL FLOVA	BZ245, BZ225, BZ246	17 AVENUE CHARLES	Régularisation suite à des travaux réalisés sans autorisation : -extension sur l'arrière de la maison existante sur deux niveaux -création d'un garage couvert de trois places correspondant aux besoins avec un accès par le chemin des Bourdons	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0010	06/03/2019	BERSON JEAN-CLAUDE	CI568	5 RUE FLOBERT	Construction d'une maison individuelle	2 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0009	06/03/2019	DADRIAN EVA	BR452	15 AVENUE ROGER SALENGRO - 4 QUAI DU CHENAY	Nouvelle construction d'une maison individuelle suite à un sinistre	2 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0008	06/03/2019	PIRES ALBERT	BW95	26 AVENUE DE LA GAITE	Construction d'une maison individuelle	2 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0007	25/02/2019	SAS GREEN CITY IMMOBILIER	BS377, BS378	93 RUE VAILLANT COUTURIER	Construction d'un immeuble d'habitation comprenant 35 logements ainsi que la crétion de 35 places de stationnement.	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0006	18/02/2019	ALLAF SALIHA	BW220	5 RUE BERTHOMIE	Surélévation maison individuelle	2 mois	15/03/2019	Refus
PC 093032 19 C0004	14/02/2019	MONTOUTE RODRIGUE	BH160 p	1 ALLEE DES CHENES	Construction d'une maison individuelle	2 mois	05/04/2019	Favorable
PC 093032 19 C0003	06/02/2019	RENARD Ludovic	CC333	25 BD SAINT DIZIER	Construction d'une maison individuelle	2 mois	27/02/2019	Refus
PC 093032 19 C0002	04/02/2019	ZIOLKOWSKI Jonathan	CB43	43 ALLEE DES CHENES	EXTENSION ET SURELEVATION D'UN BATIMENT EXISTANT	3 mois		En cours d'instruction
PC 093032 19 C0001	29/01/2019	GUZMAN NUNEZ Daulin Alexis	BE244	200 AVENUE DES MUGUETS (lot B)	Nouvelle construction	2 mois	26/02/2019	Refus

Manque autorisation N° 5

	Acceptés	Etudes	Refusés
PC	4	0	10
Logements	689	0	801

PC COLLECTIFS 2017

Dossier				Localisation				Construction								Ratios				
N°	Dépôt	Cloture	Decision	Zone	Cadastre	Demandeur	Adresse construction	Zone	Decision	terrain	SDP	Logts Libres	Logts Sociaux	Etudiants	Demolition	Total logts	Dens. L331-35	Dens logt/Ha	Surf moy	Observations
17 COO28	06/06/17	28/12/17	R	UHM	CI 367 368 369 507	Esteves Paulo M2P	22 24 rue Aristide Briand	UHM	R	2000	2800	50			4	**50**	1,40	250	48	
17 C0029	12/06/17	17/12/08	A	UHM	BM 73	SCCV Gagny Chemin de Meaux	chemin de Meaux	UHM	A	6941	9837	99		180		**279**	1,42	402	30	
	T01	07/06/18																		
	M01	21/12/18				modif façades et SDP 9932 au lieu de 9838														
17 C0036	30/06/17	30/09/17	R	UC	BX 53	SCI 3 Joannes	3 rue Joannès	UC	R	1293	2795	45			1	**45**	2,16	348	53	
17 C0043	28/07/17	28/03/18	A	UHM	BM 99 101	SCCV Gagny Vieux chemin de Meaux	Vieux chemin de Meaux	UHM	A	20647	21066	268	80			**348**	1,02	169	51	
17 C0044	31/07/17	09/01/18	R	UC	BX 19 et +	SCCV Gagny Raffin	4 - 6 rue Raffin	UC	R	4422	9547	98		148		**246**	2,16	556	33	
17 C0053	29/09/17	25/05/18	A	UC	BY 317 et +	Arc Promotion IDF ('Mamias)	28 30 Avenue Jean Jaurès	UC	A	1328	2978	54				**54**	2,24	407	47	
17 C0056	10/10/17	09/01/18	R	UHM	CC 527 et +	SCCV Gagny Contant (Nacarat	14 rue Contant	UHM	R	2822	4937	80	19		5	**99**	1,75	351	42	
17 C0058	25/10/17	08/01/18	R	Uca	BE 198	SCI ASI	224 Allée Montfermeil	Uca	R	530	679	10				**10**	1,28	189	58	
17 C0059	30/10/17	08/01/18	R	UHM	CC 57	Arc Promotion Ouest	26 rue Fournier	UHM	R	1141	2014	34			1	**34**	1,77	298	50	
17 C0063	24 11 17		R	UHM	BM 72	Bouygues immobilier	3 chemin d'accès aux Abesses	UHM	R	5807	9845	158				**158**	1,70	272	53	
17 C0066	29/11/17	15/08/18	A	UHM	BT 207	SCI de la rue du Général Leclerc	19 bis Rue Paul Vaillant Couturier	UHM	A	347	600	8			1	**8**	1,73	231	64	
17 C0071	15/12/17		R	UCa	CI 53 et +	SFA SARL	12 bis - 16 rue duClos Felix	UCa	R	801	2050	37			2	**37**	2,56	462	47	
17 C0075	21/12/17	01/08/18	R	UCa	CB 268et +	SCCV Gagny Général Leclerc	99 103 rue du Général Leclerc	UCa	R	1728	2998	51			3	**51**	1,73	295	50	
17 C0076	22/12/17	01/08/18	R	UC	BX 27 et +	SCCV Villa Adèle	8 12 rue de la prévoyance	UC	R	1765	3821	71			1	**71**	2,16	402	46	
14	*Nbre PC*									*51572*	*75967*	*1063*	*99*	*328*	*18*	*1490*				

02/04/2019 mise à jour suivant affichage mairie (date décison en rouge)

Compteur

	Déposés	Autorisés	Etude	Refusés
PC	**38**	**21**	**6**	**11**
Logements	**2588**	**1222**	**711**	**655**

PC COLLECTIS 2018

Dossier				Localisation				Construction								Ratios				
N°	Dépôt	Cloture	Decision	Zone	Cadastre	Demandeur	Adresse construction	Zone	Décision	Surf. terrain	SDP	Libres	Sociaux	Etudiants	Demol.	Total logts	Dens. L331-35	Dens. logt/Ha	Surf Moy.	Obs.
18 C0002	10/01/18	03/04/18	A	UHM	CI 507 370 367 366	SSCV Briand	22 24 rue Aristide Briand	UHM	A	2618	2800	50			4	50	1,1	191	48	
	21/11/18	modificatif														0				
18 C0007	30/01/18	10/09/18	A	**UC**	CI 43 44	SCCV 6-8 av. Aristide Briand	6 8 Rue Aristide Briand	**UC**	A	747	2248	34			2	34	3,0	455	56	
18 C0014	26/02/18	05/09/18	A	UCa	CE 36 37	Credit Agricole Immobilier	38 42 rue du chemin de Fer	UCa	A	932	2095	38			2	38	2,2	408	47	
18 C0015	28/02/18	20/07/18	A	UHM	C I540 419	SCCV Les petits Clos	1 et 1 bis sentier petits clos	UHM	A	1667	2532	45			2	45	1,5	270	48	
18 C0021	04/04/18	02/08/18	A	UHM	CC 529 530 531	SARL FEDI 59777	rue Gossec rue Contant	UHM	A	1354	2396	49			3	49	1,8	362	42	
	18C0021 M	21/01/19					modif hauteur et surf									0				
18 C0024	18/04/18		A	UCa	CI 537	CFA	12 rue du Clos Felix	UCa	A	777	1850	32			1	32	2,4	412	49	
	C0024 T01	17/12/18														0				
18 C0029	20/04/18	31/08/18	A	**UC**	BX 19 20 21 31	SCCV Raffin	4 Rue Raffin	**UC**	A	4222	9589	98		148	4	246	2,3	583	33	
18 C0031	16/05/18	31/07/18	A	**UC**	BX 53	SCCV 3 rue Joannes	3 rue Joannès	**UC**	A	1293	2799	50			1	50	2,2	387	48	
18 C0033	22/05/18	21/12/18	A	**UC**	CI 45 46 32	SCCV Saint Exupéry	2 4 parmentier 10-12-14 rue Aristide Briand	**UC**	A	1498	2957	44			4	44	2,0	294	57	
18 C0034	28/05/18	01/10/18	A	UHM	BT 356	SCCV Rue PVC	34 rue Paul Vaillant Couturier	UHM	A	1396	2625	43				43	1,9	308	52	
18 C0038	06/06/18	04/10/18	A	UCa	BE 198	SCI ASI	224 Allée de Montfermeil	UCa	A	228	*450*	10			2	10	2,0	439	38	**SDP estimée**
18 C0041	15/06/18	07/09/18	A	UCa	CB 268 269 270	SCCV Gagny Général Leclerc	99 103 Rue Général Leclerc	UCa	A	928	2411	51			2	51	2,6	550	40	**9 log UHC**
18 C0042	18/06/18	04/09/18	A	UCa	BX 27 28 29 30	SCCV Villa Adèle	8 12 Rue de la prévoyance	UCa	A	1765	3841	53	18		4	71	2,2	402	46	
18C0048	06/07/18	02/11/18	R	UHM	BR 142 143 144	SCCV Le Bergame	143 rue Paul vaillant Couturier	UHM	R	2186		72			2	72	0,0	329	0	
18 C0063	27/07/18	**11/01/19**	A	Uca	BM 75	SCCV Les Abbesses	3 chemin d'accès aux abbesses	Uca	A	5807	11614	117	40			157	2,0	270	63	
18 C0064	27/07/18	15/10/18	A	UHM	BT 565 566 583 582	Nexity IRP Grand Paris	33 rue du chemin de Fer	UHM	A	1231	2570	46			4	46	2,1	374	47	

PC COLLECTIS 2018																					
Dossier				Localisation				Construction								Ratios				
18 C0065	27/07/18	07/02/19	A	UHM	BY 527 526	SCCV GAGNY GUSTAVE COURBET	14 Rue Contant	UHM	A	1468	2539	49			2	49	1,7	334	44	
18 C0068	31/07/18	15/02/19	R	UC	BY 90 91 92 93 94 95 96 97 431 98	Promogim SCI IDF	1-3 Rue Contant	UC	R	4061	9908	129	43		9	172	2,4	424	49	
18 C0069	31/07/18	25/10/18	A	UCa	BT 593 594 132 542 541	SCCV HPL Chemin de Fer	39 Rue du chemin de Fer	UCa	A	1239	2795	51			4	51	2,3	412	47	
18 C0070	03/08/18	29/10/18	A	Uca	BY 300	SCI 8 rue Guillemeteau	8 Rue Guillemeteau	UCa	A	794	1669	28			4	28	2,1	353	51	
18 C0073	10/08/18		R	UCa	BO 436	M. LITVINCHEVICI	18 rue de la Haute Carrière	UCa	R	425		16			1	16	0,0	376	0	
18 C0077	12/09/18		R	UHM	C115 116	AFC Promotion	33 Avenue Pompidou	UHM	R	1807		28			2	28	0,0	155	0	
18 C0078	25/09/18	21/03/19	A	UHM	CC 566 565 564	SAS OVESTA	4 Alléé Eugénie Bld St Dizier rue fournier	UHM	A	2017		48			1	48	0,0	238	0	
18 C0080	09/10/18	10/02/19	R	UCa	BT 121 123 125 126 492 493	SXCCXV Vieux Village	45 Rue du Chemin de Fer	UCa	R	2243		69	23		6	92	0,0	410	0	
18 C0083	10/10/18	07/01/19	A	UCa	CI 538 55 54 53	CFA	12 bis, 14 16 rue du Clos Felix	UCa	A	801	2044	37			3	37	2,6	462	47	
18 C0087	08/10/18		R	UC	CC 443 444		8 - 10 rue du 8 mai 1945	UC	R	591		16			2	16	0,0	271	0	
18 C0088	31/10/18	14/03/19	R	UC	BX 80 81 82		20 22 rue Joannès	UC	R	1509		66			3	66	0,0	437	0	
18 C0089	31/10/18	06/02/19	R	UHM	BZ 59	Gagny 94 Bourdons	94 Chemin des Bourdons	UHM	R	8145		84			1	84	0,0	103	0	
18 C0090	31/10/18		E	1AUHM	BZ50	3F	carrière de l'Ouest	1AUHM	E	17493		280	94			374	0,0	214	0	10 batiments
18 C0093	05/11/18	04/03/19	R	UC	CI32 CI33	SCCV Gagny Parmentier	4 rue Parmentier	UC	R	1035		46			2	46	0,0	444	0	
18 C0094	30/10/18	15/10/19	R	UHM	CH 200	Fioncière Hoche	12 24 Rue Jean Moulin	UHM	R	1200		14				14	0,0	117	0	Surf estimée
18 C0097	12/11/18		E	UHM	BY 200 199 198 197	SCCV Gagny trois sœurs	2 rue des trois sœurs	UHM	E	2316		60			3	60	0,0	259	0	
18 C0103	17/12/18		E	UHM	CI 333 520 521 483	SA EDILIS	17 21 allée Marc Sangnier -Madeleine	UHM	E	3296		80			2	80	0,0		0	
18 C0104	19/12/18		E	UHM	BI 10 19 262	AIC IDF SARL	236 238 Avenue des Arts	UHM	E	3165		41			2	41	0,0	130	0	
18 C0105	21/12/18	19/02/19	R	UHM	CI 305 306 307 308	SCCV Aristuide Briand	25 27 Avenue Aristide Briand	UHM	R	1754		49			3	49	0,0	279	0	
18 C0106	21/12/18	15/03/19	A	UHM	CC 774 775	Cogedim Paris Metropole	11 Av. Fournier 1 Allée Eugénie	UHM	A	1397	2580	43			2	43	1,8	308	51	???
18 C0107	26/12/18		E	UHM	BY 327 326 325 324	SCCV Gagny Sainte Foy	7 -13 Avenue Sainte Foy	UHM	E	2346		84			4	84	0,0	358	0	
18 C0108	28/12/18		E	UHM	CC740	IN'LI	14 Parc des sources (Lots A et B)	UHM	E	4000		72				72	0,0	180	0	Surf estimée
38	*Nbre PC*									*91751*	*74312*	*2222*	*218*	*148*	*93*	**2588**			24	

	Déposés	Autorisés	Etude	Refusés
PC	**4**	**1**	**3**	**0**
Logements	**91**	**0**	**91**	**0**

PC COLLECTIS 2018

Dossier				Localisation			
N°	Dépôt	Cloture	Decision	Zone	Cadastre	Demandeur	Adresse construction
19 C0007	25/02/19		E	Uca	BS377 378	SAS Green City Immobilier	33 AV. Paul Vaillant Couturier
19 C00114	28/03/19		E	UCa	CI 115 116	SCCV Gagny Pompidou	33 Av. du Pdt POMPIDOU
19 C0015	29/03/19		E	UCa	BS 95	KIEKEN immobilier construction	2 rue de Mzaux
			A				
3	***Nbre PC***						

PC COLLECTIS 2018

Construction								Ratios				
Zone	Décision	Surf. terrain	SDP	Libres	Sociaux	Etudiants	Demol.	Total logts	Dens. L331-35	Dens. logt/Ha	Surf Moy.	Obs.
Uca	E	1100		35				35	0,0	318	0	
UCa	E	897		28				28	0,0	312	0	
UCa	E	993		28				28	0,0	282	0	
0	A							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
0	0							0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
		2990	***0***	***91***	***0***	***0***	***0***	**91**			0	

Application du PLU de Gagny
Année 2018 2019-1 dossiers déposés [1]
Plan des regroupements de parcelles cadastrales

1 4	000 BY 326 411 mètres carrés 11 AV SAINTE FOY 93220 GAGNY 000 BY 324 585 mètres carrés 7 AV SAINTE FOY 93220 GAGNY 000 BY 325 733 mètres carrés 9 AV SAINTE FOY 93220 GAGNY 000 BY 327 617 mètres carrés 13 AV SAINTE FOY 93220 GAGNY PC 18 C0107 2346m²	
2 2	000 CC 775 543 mètres carrés 1 ALL EUGENIE 93220 GAGNY 000 CC 774 854 mètres carrés 11 AV FOURNIER 93220 GAGNY PC 18C0106 1397 m²	
3 4	000 CI 308 90 mètres carrés RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 000 CI 305 665 mètres carrés 25 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 000 CI 306 647 mètres carrés 27 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 000 CI 307 352 mètres carrés 1 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 1 RUE D ALSACE LORRAINE 93220 GAGNY PC18 C0105 1754m²	

[1] Voir fichier des PC

5 3	000 BI 262 1 105 mètres carrés 236 AV DES ARTS 93220 GAGNY 000 BI 10 674 mètres carrés 238 AV DES ARTS 93220 GAGNY 000 BI 9 1 386 mètres carrés 236B AV DES ARTS 93220 GAGNY PC 18 C0104 3165m²	
6 4	000 CI 520 331 mètres carrés 21 ALL MARC SANGNIER 93220 GAGNY 000 CI 333 1 048 mètres carrés 17 ALL MARC SANGNIER 93220 GAGNY 000 CI 521 501 mètres carrés 11 ALL MARC SANGNIER 93220 GAGNY 000 CI 483 1 416 mètres carrés 3 AV MADELEINE 93220 GAGNY 21 ALL MARC SANGNIER 93220 GAGNY PC 18 C103 3296m²	
7 4	000 BY 198 452 mètres carrés RUE DES TROIS SOEURS 93220 GAGNY 000 BY 197 773 mètres carrés 2 RUE DES TROIS SOEURS 93220 GAGNY 000 BY 200 804 mètres carrés 22 RUE VICTOR AUBRY 93220 GAGNY 000 BY 199 287 mètres carrés 24 RUE VICTOR AUBRY 93220 GAGNY PC C18CC97 2316m²	
	CH 200 Références cadastrales de la parcelle **2 378 m²** 18 RUE JEAN MOULIN 20 RUE JEAN MOULIN 22 RUE JEAN MOULIN 24 RUE JEAN MOULIN **PC 18_ C094 2378m²**	

8 2	000 CI 32 557 mètres carrés 4 RUE PARMENTIER 93220 GAGNY 000 CI 33 478 mètres carrés 9 RUE TAINTURIER 93220 GAGNY **PC 18 C0093 1035 m²**	
9 2	BZ 59 6.022 mètre carré 94 CHE DES BOURDONS 93220 GAGNY Problème La parcelle BZ associée est au 69 chemin des bourdons PC 18C0089 2123 + 6022 = 8145 à vérifier	
10 3	000 BX 81 467 mètres carrés 20 RUE JOANNES 93220 GAGNY 000 BX 82 467 mètres carrés 18 RUE JOANNES 93220 GAGNY 000 BX 80 575 mètres carrés 22 RUE JOANNES 93220 GAGNY PC 18 C0088 1509m²	
11 2	000 CC 443 296 mètres carrés 10 RUE DU HUIT MAI 1945 93220 GAGNY 000 CC 444 295 mètres carrés 8 RUE DU HUIT MAI 1945 93220 GAGNY Pc 18 C0087 591m²	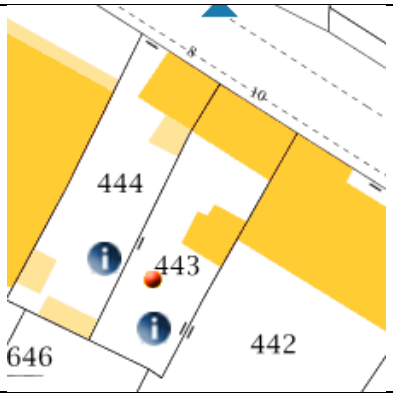

12 4	000 CI 55 278 mètres carrés 16 RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY 000 CI 53 209 mètres carrés 12B RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY 000 CI 538 44 mètres carrés 14 RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY 000 CI 54 270 mètres carrés 14 RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY PC 18 C0083 701 m²	
13 5	000 BT 121 352 mètres carrés 45 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 492 383 mètres carrés 5 RUE DU DOCTEUR CALMETTE 93220 GAGNY 000 BT 125 374 mètres carrés 3 RUE DU DOCTEUR CALMETTE 93220 GAGNY 000 BT 493 379 mètres carrés 43 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 123 382 mètres carrés 41 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 7 RUE DU DOCTEUR CALMETTE 93220 GAGNY 000 BT 126 383 mètres carrés PC 118 C0080 2243m²	
14 3	000 CC 566 881 mètres carrés 15 AV FOURNIER 93220 GAGNY 14 BD SAINT DIZIER 93220 GAGNY 000 CC 564 561 mètres carrés 2 ALL EUGENIE 93220 GAGNY 000 CC 565 547 mètres carrés 4 ALL EUGENIE 93220 GAGNY PC 18 C0078 1987m²	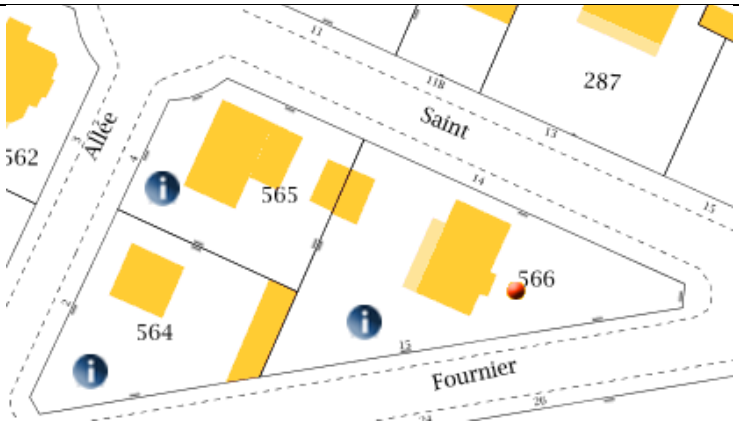

15 2	000 CI 116 452 mètres carrés 33 AV DU PDT POMPIDOU 93220 GAGNY 35 AV DU PDT POMPIDOU 93220 GAGNY 000 CI 115 445 mètres carrés 33 AV DU PDT POMPIDOU 93220 GAGNY PC 18 C0077 897m²	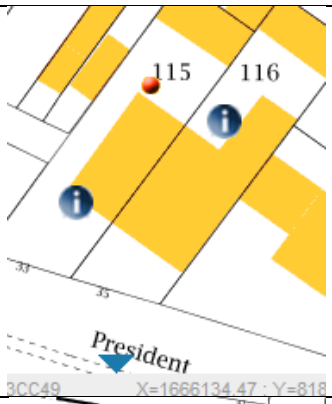
16 5	000 BT 594 45 mètres carrés 39 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 541 351 mètres carrés 4 RUE DU DOCTEUR CALMETTE 93220 GAGNY 000 BT 542 351 mètres carrés 6 RUE DU DOCTEUR CALMETTE 93220 GAGNY 000 BT 593 296 mètres carrés 39 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 132 196 mètres carrés 8 RUE DU DOCTEUR CALMETTE 93220 GAGNY PC 18 C0069 1229m²	
17 11	000 BY 93 283 mètres carrés 56 RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 BY 96 348 mètres carrés 30 AV HENRI BARBUSSE 93220 GAGNY 32 AV HENRI BARBUSSE 93220 GAGNY 000 BY 91 642 mètres carrés 9 RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 BY 92 447 mètres carrés 7 RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 BY 90 608 mètres carrés 11 RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 BY 97 173 mètres carrés 28 AV HENRI BARBUSSE 93220 GAGNY	

	000 BY 98 262 mètres carrés 28 AV HENRI BARBUSSE 93220 GAGNY 000 BY 431 372 mètres carrés 1 RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 BY 99 7 217 mètres carrés 36 AV HENRI BARBUSSE 93220 GAGNY 000 BY 94 335 mètres carrés 5 RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 BY 95 643 mètres carrés 3 RUE CONTANT 93220 GAGNY Pc 15 C0068 _ 4120M²	
19 3	000 CC 529 615 mètres carrés 14Q RUE CONTANT 93220 GAGNY 14T RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 CC 527 552 mètres carrés 14 RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 CC 528 579 mètres carrés 14B RUE CONTANT 93220 GAGNY PC 18 C0065 1468 M² Partiel 529	
20 4	000 BT 582 154 mètres carrés 37B RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 565 353 mètres carrés 33 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 566 353 mètres carrés 35 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 583 371 mètres carrés 37 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY PC 18 C0064 1231m²	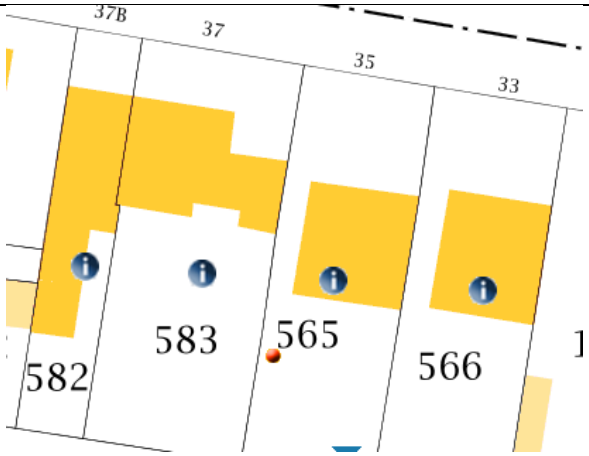

21 3	000 BR 143 403 mètres carrés 4 AV CORNEILLE 93220 GAGNY 000 BR 144 931 mètres carrés 143 RUE VAILLANT COUTURIER 93220 GAGNY 000 BR 142 853 mètres carrés 2 AV CENTRALE 93220 GAGNY PC 18 C0048 2187m²	
22 4	000 BX 29 388 mètres carrés 8B RUE DE LA PREVOYANCE 93220 GAGNY 000 BX 27 632 mètres carrés 12 RUE DE LA PREVOYANCE 93220 GAGNY 000 BX 30 383 mètres carrés 8 RUE DE LA PREVOYANCE 93220 GAGNY 000 BX 28 362 mètres carrés 10 RUE DE LA PREVOYANCE 93220 GAGNY PC 18 C0042 1765m²	
23 5	000 CB 279 557 mètres carrés 99B RUE DU GAL LECLERC 93220 GAGNY 000 CB 269 657 mètres carrés 101 RUE DU GAL LECLERC 93220 GAGNY 000 CB 268 89 mètres carrés 103 RUE DU GAL LECLERC 93220 GAGNY 000 CB 270 380 mètres carrés 99 RUE DU GAL LECLERC 93220 GAGNY 000 CB 278 45 mètres carrés 99B RUE DU GAL LECLERC 93220 GAGNY PC 18 C0041 728 m²	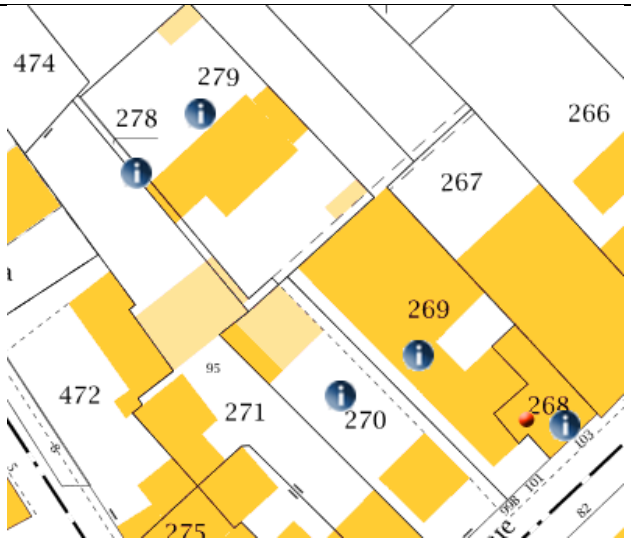

24 2	000 CI 46 556 mètres carrés 12 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 14 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 2 RUE PARMENTIER 93220 GAGNY 2B RUE PARMENTIER 93220 GAGNY 2T RUE PARMENTIER 93220 GAGNY 000 CI 45 375 mètres carrés 10 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY PC 18 C0033 931 m²	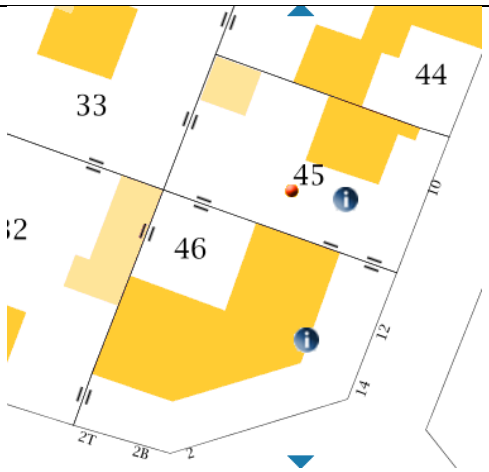
25 4	000 BX 21 1 430 mètres carrés 6 RUE RAFFIN 93220 GAGNY 000 BX 31 591 mètres carrés 6T RUE RAFFIN 93220 GAGNY 8B RUE RAFFIN 93220 GAGNY 000 BX 19 462 mètres carrés 13 RUE DU CHATEAU 93220 GAGNY 000 BX 20 1 739 mètres carrés 4 RUE RAFFIN 93220 GAGNY PC 18 C0029 4222m²	
26 4	000 CI 55 278 mètres carrés 16 RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY 000 CI 53 209 mètres carrés 12B RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY 000 CI 538 44 mètres carrés 14 RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY 000 CI 54 270 mètres carrés 14 RUE DU CLOS FELIX 93220 GAGNY PC 18 C0027 585 m²	

24 3	000 CC 530 586 mètres carrés 14T RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 CC 529 615 mètres carrés 14Q RUE CONTANT 93220 GAGNY 14T RUE CONTANT 93220 GAGNY 000 CC 531 490 mètres carrés 11 RUE GOSSEC 93220 GAGNY PC 18 C0021 1375m²	
28 2	000 CI 540 950 mètres carrés 1B VC STR DES PETITS CLOS 93220 GAGNY 000 CI 419 717 mètres carrés 1 VC STR DES PETITS CLOS 93220 GAGNY PC 18 C0015 1667 m²	
29 2	000 CE 37 306 mètres carrés 38 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 CE 36 617 mètres carrés 42 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY PC 19 C0014 923 m²	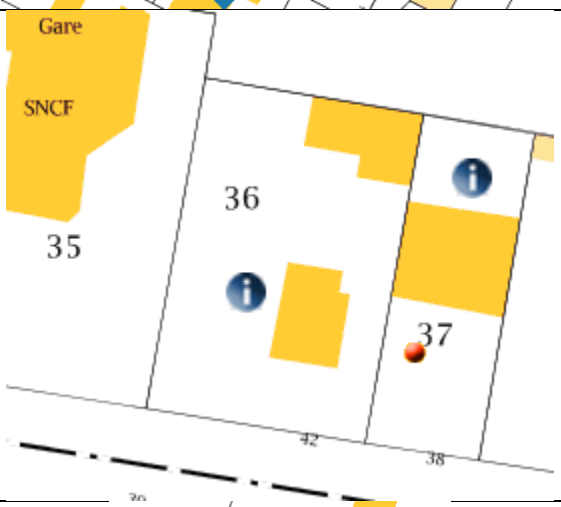
30 2	000 CI 43 376 mètres carrés 6 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 000 CI 44 384 mètres carrés 8 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY PC 18C 0007 760 m²	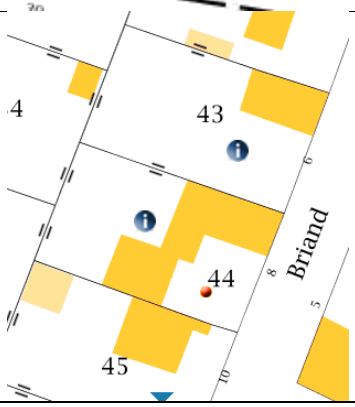

31 4	000 BT 582 154 mètres carrés 37B RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 565 353 mètres carrés 33 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 566 353 mètres carrés 35 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY 000 BT 583 371 mètres carrés 37 RUE DU CHEMIN DE FER 93220 GAGNY Pc C18 0006 1231m²	
32 4	000 CI 367 668 mètres carrés 22T RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 000 CI 370 816 mètres carrés 22 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 000 CI 366 670 mètres carrés 24 RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY 000 CI 507 464 mètres carrés 22B RUE ARISTIDE BRIAND 93220 GAGNY PC C0002 2618m²	

2019

1	**Références de la parcelle 000 BS 377** Référence cadastrale de la parcelle: 000 BS 377 Contenance cadastrale: 690 mètres carrés Adresse: 93 RUE VAILLANT COUTURIER 93220 GAGNY **Références de la parcelle 000 BS 378** Référence cadastrale de la parcelle: 000 BS 378 Contenance cadastrale: 410 mètres carrés Adresse: 42 RUE DE L AVENIR 93220 GAGNY PC 19 C0007C 1100m²	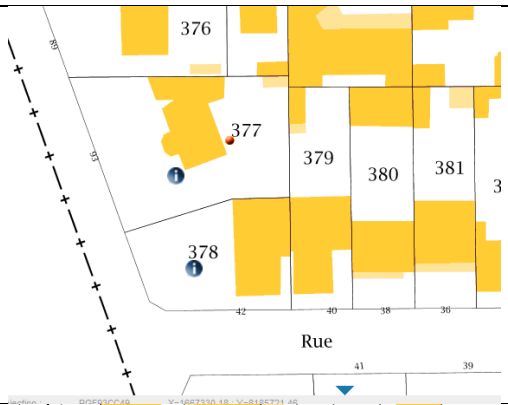
2	**Références de la parcelle 000 CI 116** Référence cadastrale de la parcelle: 000 CI 116 Contenance cadastrale: 452 mètres carrés Adresse: 33 AV DU PDT POMPIDOU 93220 GAGNY Adresse: 35 AV DU PDT POMPIDOU 93220 GAGNY **Références de la parcelle 000 CI 115** Référence cadastrale de la parcelle: 000 CI 115 Contenance cadastrale: 445 mètres carrés Adresse: 33 AV DU PDT POMPIDOU 93220 GAGNY 19 C0014 897 m²	